

action POUR QUE VIVE BRUXELLES

# Edito

## Un monde sans dettes ?

Nous vivons, depuis plus de 20 ans, dans un monde de plus en plus endetté.

Le dossier « surendettement » que nous avons préparé à l'occasion de la création de la *Centrale positive des crédits* (juin 2003), nous livre à cet égard des chiffres impressionnants, fait le point sur la situation en Belgique, et présente un petit guide « Huissiers ».

Mais le royaume de la dette ne se limite pas aux consommateurs pris à la gorge dans le piège de la consommation, dont la logique de mort est dénoncée un peu plus loin par Catherine Brescheau. Les Etats, on le sait, sont endettés eux aussi : et, quoique la dette des pays du Sud soit négligeable face à l'endettement des pays riches, elle permet à ces derniers de recoloniser le Tiers-monde.

Arnaud Zacharie ajoute encore la question de la dette écologique du Nord vis-à-vis du Sud : il semble que l'endettement soit partout !



Mais à se centrer sur la dette et sur les endettés, on en oublierait les créanciers. Or il ne peut pas y avoir un euro de dette qui ne soit, tout en même temps, un euro de créance détenu par ... par qui au fond ? Nous verrons cela. Mais l'essentiel est de souligner ici que l'explosion de la dette ne signifie pas un manque global de richesses ;

elle signifie que les « riches » ont acquis des droits astronomiques sur la richesse globale.

C'est ainsi que la dette révèle son autre visage, celui d'une arme de pouvoir. « *Tous les hommes naissent libres et égaux en droits* » proclame fièrement la Déclaration des Droits de l'Homme... « *et puis ils s'endettent et perdent à la fois leur liberté et leurs droits* » répond ironiquement la réalité de nombre de ménages, et de bien des peuples de la Terre.



# Sommaire

<b>Collectif</b> .....	page 4
Nous travaillons ! (Henri Solé)	4
<b>Dossier Elections (fin)</b> .....	page 5
Onze questions posées à Verhofstadt II : la réponse est NON (Felipe Van Keirsbilck)	5
<b>Echos</b> .....	page 15
Le commerce équitable, ça vous change les courses ! (Samuel Poos)	15
RBDH : La lutte contre les logements insalubres à Bruxelles	17
<b>A lire, A débattre</b> .....	page 18
La Commission consultative de l'action sociale au CPAS d'Ixelles (D.D.Zintégré et A.Herscovici)	18
Le Conseil consultatif des usagers à Anderlecht (Yves De Muijlder)	20
Etudiants et accès au CPAS (Ghislaine De Smet)	22
Bras de fer Gauche/Droite autour de la problématique de l'école (Bernard De Commer)	24
OMC : Les enjeux du sommet de Cancun (Lexique de la Mondialisation)	26
<b>Dossier Surendettement</b> .....	page 27
Introduction (Gabrielle Vogt)	27
Le surendettement en chiffres (Gabrielle Vogt)	29
La centrale positive des crédits (Gustave Tshiamala)	31
Consommer sa vie à consommer (Catherine Brescheau)	34
Le huissier (D.D.Zintégré)	36
La dette du Tiers-monde (Lexique de la Mondialisation)	37
Dette écologique contre dette financière (Arnaud Zacharie)	39
<b>Courrier des lecteurs</b> .....	page 42

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s).

## Comité de rédaction

### Bienvenue au comité de rédaction !

Vous appréciez notre journal ? Vous voudriez que nous développions plus de sujets ? Vous êtes les bienvenus : le comité de rédaction se réunit une fois par mois. Pour nous envoyer vos réflexions ou pour nous rejoindre, téléphonez à notre secrétariat au 02-213.38.70 (Anne Desmet), faxez au 02-213.36.46, ou envoyez un mail à <ghislaine.desmet@skynet.be>.

Vous êtes disposés à donner un coup de main pour l'envoi ?

Votre aide serait précieuse... signalez-vous à notre secrétariat !

Comité de rédaction : Catherine Brescheau, Ghislaine De Smet, François Gobbe, Sophie Henry, Anne Kervyn, Henri Solé, Felipe Van Keirsbilck, Eduard Verbeke, Gabrielle Vogt

Correspondants : Guy Bajoit, Antoinette Brouyaux, Didier Coeumelle, Marie-Paule Connan, Patrice Dagnelie, Bernard De Commer, Brigitte Poulet, André Sandra, Serge Van Israël

Illustrations : Eduard Verbeke

Mise en page : Jean-Michel Melis

Groupe d'envoi : Brigitte Poulet

# Edito *(suite)*

Que la dette soit un instrument de pouvoir aux mains des créanciers, cela se révèle encore davantage, paradoxalement, dans les (rares) cas où ce sont des créanciers (ou plutôt des créancières !) qui sont en situation de faiblesse. Nous songeons évidemment ici aux conjoints dépendant, après séparation, des créances alimentaires dues par l'ex-conjoint. Dans un monde où sacrifier un peuple entier à la dette sacro-sainte est devenu banal, on a vu le nouveau gouvernement postposer la création promise du fonds de créances alimentaires. Une dépense minime... mais probablement peu utile pour notre économie ! Signez et diffusez, s'il vous plaît, la lettre ouverte que nous adressons aux parlementaires<sup>1</sup>.

*(1) Lettre  
encartée dans  
ce journal.*

Et ceci nous ramène au 3ème (et dernier) épisode du grand feuilleton de l'été dans ce journal : nos questions aux partis à l'occasion des élections. Nous vous épargnons le résumé de l'Accord de Gouvernement au grand complet ; mais nous ne pouvons faire moins que d'aller y chercher les réponses « violettes » aux 11 questions que nous avons posées avant les élections : voyez les tableaux page 5 à 13.

Vous vous ferez aisément, d'après ce tableau, votre opinion sur le gouvernement Verhofstadt II ; quant à nous, comme vous le lirez, nous sommes persuadés que les associations partenaires qui ont, avec nous, construit ces questions et analysé les réponses, ont fait un beau travail d'élucidation politique. Suite à quoi s'effondrent les illusions, s'il en restait, sur les chances que ce gouvernement, de son propre chef, améliore nos vies, augmente la justice et lutte contre l'exclusion.

*(2) Nos  
questions,  
l'analyse des  
réponses des  
partis et de la  
déclaration  
gouvernementale  
sont reprises  
dans un petit  
dossier  
« Elections  
2003 et  
exclusion »,  
disponible à  
notre  
secrétariat.  
Faites-le  
connaître  
autour de  
vous !*

Aux temps bibliques, dit-on, Yahvé imposait au peuple hébreu l'annulation de toutes les dettes tous les 50 ans. Sagesse divine : la liberté et la dignité ne sauraient survivre à un endettement croissant. De nos jours – *Dieu merci !* – ce n'est plus des cieux que descendent les lois : elles émergent du débat et du conflit politique.

De toute évidence, une Belgique plus juste, un emploi et un revenu pour tous, et un monde sans dettes ne sont pas à l'agenda de Verhofstadt et consorts. Donc il nous reste du boulot : autant le savoir !

Felipe Van Keirsbilck, vice président  
31 août 2003.

# Nous travaillons !

**Henri Solé,**  
président ; 5  
rue du  
Presbytère,  
6900  
Hargimont ;  
tél.084.22.32.61 ;  
<henri.sole@  
skynet.be>.

La réalisation du dossier élections a pris pas mal de notre temps. Vous pourrez en découvrir le dernier volet dans ce numéro, avec notre analyse sans concessions de la déclaration gouvernementale. Vous avez été nombreux à nous remercier pour la qualité de ce dossier. Ce dossier spécial « élections », - avec nos dix questions, les réponses des partis démocratiques, et l'analyse de la déclaration gouvernementale -, vient aussi d'être édité en tiré à part : n'hésitez pas à le faire connaître autour de vous ! C'est aussi grâce à la collaboration et aux compétences de nos organisations partenaires que ce dossier a pu voir le jour ! Nous publions aussi un dossier « Prisons et exclusions » (voir annonce ci-dessous).

Nous avons été extrêmement déçus par la première décision de ce gouvernement, prise en contradiction avec tous les engagements de l'Etat de droit, à savoir le report de la mise en application de la loi sur la récupération des créances alimentaires. Aussi avons-nous décidé de faire appel aux associations de la société civile et à tous nos concitoyen(ne)s. Vous trouverez ci-joint le texte de la pétition que nous venons de lancer à ce sujet. Il est inadmissible de consolider l'exclusion des plus faibles de notre société, femmes et enfants, ayant droit par jugement à une pension alimentaire. Il faut que cesse, comme le Ministre des finances et le gouvernement précédent l'ont promis, le petit jeu du non paiement de celles-ci, qui a déjà mis en difficulté plusieurs générations...

Nous comptons sur vous toutes et tous pour signer, faire signer, reproduire et faire reproduire cette lettre ouverte aux parlementaires fédéraux dans les organes de diffusion de vos associations et de la presse. Pour que ne grandisse pas l'exclusion en Belgique, ce combat nous devons le gagner !

Grâce à l'engagement d'Anne et de Gustave, nous sommes maintenant plus à même de suivre le travail des associations sœurs, d'être davantage présents sur le terrain des luttes et de soutenir les progrès en cours : Forum Social de Belgique et de Bruxelles, combat de la FGTB

contre l'exclusion, suivi de l'application de la nouvelle loi sur l'intégration sociale dans les CPAS (OBICpas), préparation du forum sur le



thème de l'emploi convenable, augmentation de la diffusion du journal, solidarité avec les réfugiés, etc. Nos vacances n'ont pas été de tout repos...

Le conseil d'administration se renouvelle et se conforte... c'est le moment de chercher comment permettre à nos membres de s'engager, en équipes, dans notre travail contre l'exclusion. Qu'en pensez-vous ? Que proposez-vous concrètement ? Nous allons tenter, avec votre aide, de vous faire des propositions précises.

Bien entendu, le comité de rédaction du journal est toujours avide de vous accueillir, vous et votre plume, au service des plus démunis. Témoignages, études, mais aussi petites mains, la cause des exclu(e)s a besoin de votre collaboration.

Nous remercions enfin les organisations qui nous font confiance et délèguent leurs membres pour travailler avec nous : CSC, CNE, FGFB, SETCa, CNCD, Equipes Populaires, Kairos, Flora, CREDAL, Comité des citoyens sans emploi, etc., ainsi que toutes celles et ceux qui ont répondu à notre appel de soutien financier. Ensemble, nous serons formidables !

(1) Disponible  
sur demande à  
notre  
secrétariat ; 5  
euros (envoi  
inclus) ; 15  
euros pour 5  
exemplaires.

*Collectif*

# Onze questions posées à Verhofstadt II

## La réponse est NON – mais quelle était la question ?

Troisième épisode du feuilleton de l'été 2003 dans votre magazine préféré. Dans le n° 37 nous avons présenté 11 questions posées par des mouvements sociaux et syndicaux, ou par des militants du Collectif, aux 4 partis démocratiques francophones. Dans le n° 38, début mai, vous avez longuement découvert leurs réponses... assez tranchées, parfois. Depuis lors, sur l'île de la tentation, Joëlle et Philippe se sont fait zapper, alors Louis et Elio se sont rendus compte qu'ils étaient faits l'un pour l'autre... Et au matin du 8 juillet, après tout de même 50 jours de négociations, on annonçait la naissance de « l'accord de gouvernement », un beau gros bébé de 67 pages. Ressemble-t-il à papa ou à maman ? Dans la presse, les commentaires ont généralement conclu que cet accord était « au juste milieu ».

Mais au milieu par rapport à quoi ? Plutôt que de partir du texte de l'accord, ou des donnant-donnant des stratèges libéraux et socialistes, nous vous proposons de nous tenir fidèlement à notre méthode : chercher comment « Verhofstadt II » répond à nos 11 questions. Pour rappel (pour ceux qui ne gardent pas sur leur table de nuit les derniers numéros du journal du Collectif...), nous avons mis en regard l'essentiel des réponses du PS et du MR avant les élections...

Le tableau ci-dessous se lit donc ainsi : pour telle question, le PS voulait ceci, le MR cela, et il en a résulté dans l'accord... ceci ou cela. Les italiques sont des citations extraites des réponses de ces deux partis (colonnes 1 & 2) ou de l'Accord de Gouvernement (colonne 3). Où l'on apprend que « OUI + NON » vaut souvent « NON », mais parfois « OUI »... Il n'est pas interdit de faire de ces formules une analyse un peu politique : c'est ce que nous ferons après le tableau.

**Felipe Van Keirsbilck**, vice président ; <felipe.vk@swing.be>.

(1) Pour rappel, le texte intégral des questions, des réponses des 4 partis et de nos commentaires est disponible sur <www.enter.org/solidarity>.

PS	MR	Accord de gouvernement
----	----	------------------------

### QUESTION 1 : De meilleurs revenus pour les plus pauvres

*Vous engagez-vous à relever de 10% les allocations sociales les plus basses ? (revendication de la grande manifestation unitaire syndicats - mutuelles - associations du 20 mai 2001. Le « minimex », comme les allocations de chômage ou les pensions les plus basses, sont en dessous du minimum nécessaire pour survivre dignement en Belgique).*

PRESQUE OUI + PLUTÔT NON = PLUTÔT NON

PRESQUE OUI

« Le PS propose d'oc-troyer les revalorisations [de 10%] le plus rapidement possible, au besoin en plusieurs phases. »

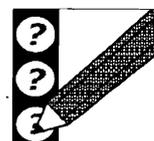
PLUTÔT NON

Le MR « souhaite que soit poursuivie ( ? ) la revalorisation des allocations et leur lien au bien-être » - mais faisait suivre cette formule très vague (comment poursuivre ce qui ne se faisait pas ?) de conditions et réticences d'où il ressortait que les deux points de notre question 1 n'étaient pas sa priorité.

PLUTÔT NON

« Le gouvernement relèvera graduellement le revenu d'intégration de même que les allocations sociales les plus modestes ». Graduellement, sans dates, sans chiffres c'est le contraire de la revendication unitaire du 20 mai 2001.

Dossier élections



**PS****MR****Accord de gouvernement****QUESTION 1 : De meilleurs revenus pour les plus pauvres**

Rétablirez-vous la liaison des allocations sociales au bien-être ?  
 (une des principales exigences des 2 syndicats en matière de Sécu : si les pensions, ou les allocations de chômage, d'invalidité, etc. n'évoluent pas au même rythme que les salaires, ce qu'on appelle le « bien-être », alors le taux de remplacement diminue sans cesse. En 1980, l'allocation de chômage équivalait à 42% du salaire ; elle est tombée à 28%, malgré l'index, du fait qu'elle n'a pas été liée au bien-être) ;

OUI + PLUTÔT NON = PLUTÔT NON

OUI

« Pour l'ensemble des revenus de remplacement et des allocations d'aide sociale, un mécanisme uniforme et automatique de liaison au bien-être doit être instauré ».

PLUTÔT NON

Pour les mêmes raisons que ci-dessus, le MR préfère ne pas relever les allocations sociales – de crainte, peut-être, qu'en suite il ne faille augmenter les salaires ?

PLUTÔT NON

« Le gouvernement mettra en œuvre une programmation pluriannuelle de liaison au bien-être (...) en particulier en matière de pensions, d'invalidité, d'accidents du travail et de maladies professionnelles. »  
 On relève l'expression « programmation pluriannuelle » - donc pas pour tout de suite ; et la liste des prestations, qui exclut le chômage et le « minimex ».

**QUESTION 2 : Justice pour les locataires**

Notre question demandait que le logement fasse partie des priorités gouvernementales ; que la loi sur les réquisitions d'immeubles vides soit appliquée, qu'on élargisse l'expérience des « commissions locatives » pour les litiges immobiliers, et enfin – vaste sujet – qu'on réforme la fiscalité immobilière en se basant sur les loyers réels.

ON VA VOIR + NON = NON

ON VA VOIR...

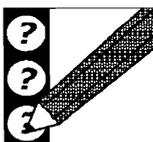
Le PS voulait un volet « logement », et annonçait une série de projets en la matière. Pour la réquisition des logements vides, le PS trouve la loi « Onkelinx » difficile à appliquer, et renvoie au niveau régional. Il plaide aussi pour des conciliations locales pour les petits litiges. Sur le point essentiel de la fiscalité des loyers... « le PS est favorable à une réflexion générale... » - préalable, sans doute, à la lutte finale ?

NON

« Assurer à chacun les moyens de vivre dans un logement décent » est indispensable selon le MR. Néanmoins, il ne compte pas mettre en œuvre la loi sur les logements vides, ni ne montre d'intérêt pour les « commissions locatives ». Le MR ne souhaite pas que les propriétaires soient taxés sur les loyers réels qu'ils perçoivent.

NON

L'accord de gouvernement consacre au logement un petit paragraphe sans engagements (les seules actions envisagées sont « évaluer » et « examiner »), si ce n'est la création d'une conférence ministérielle ad hoc. Les questions des réquisitions ou des commissions locatives ne sont pas même évoquées. Enfin, l'accord parle bien de « réexaminer » la loi sur les baux et la fiscalité immobilière... mais en un sens très différent : l'encouragement de l'accès à la propriété. Les locataires les plus pauvres s'en réjouissent !

**Dossier élections**

<b>PS</b>	<b>MR</b>	<b>Accord de gouvernement</b>
-----------	-----------	-------------------------------

### QUESTION 3 : De l'argent pour le logement social

La question du logement social n'est pas évoquée dans l'accord. Il est vrai que c'est un domaine essentiellement régional. Dans sa réponse, le PS s'engageait pour la rénovation du parc de logements existants, et pour la construction de nouveaux. Le MR se prononçait contre la création de nouveaux logements, préférant offrir aux « pauvres » des « chèques-logement » pour qu'ils puissent payer les loyers en vigueur sur le marché privé.

### QUESTION 4 : Une école adaptée à chacun

Cette question, elle non plus, n'est pas évoquée dans l'accord de gouvernement, et c'est compréhensible : l'enseignement est une compétence des communautés. Voir à ce sujet l'article de B. De Commer page 22.

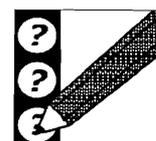
### QUESTION 5 : Pour le plein emploi

Mènerez-vous une réelle politique de plein emploi, plutôt que les mesures de faux-semblants autour du « taux d'emploi » (les politiques actuelles font la chasse aux chômeurs, aux prépensionnés, aux chômeurs âgés, davantage qu'elles ne cherchent à créer de réels emplois).

PAS VRAIMENT + NON = NON

PAS VRAIMENT	NON	APPAREMMENT OUI = NON
<p>Le PS affirmait d'emblée dans sa réponse « <i>la priorité absolue reste la création d'emplois</i> ». Mais par delà cette position de principe, la liste de mesures concrètes proposées est très pauvre – hormis le soutien à la RDTT (voir question 6). Et on a même la douloureuse surprise de trouver en tête de cette liste « diminuer le coût du travail »... Quelqu'un peut-il leur rappeler que ce qu'ils appellent « coût du travail », c'est ce que nous appelons la rémunération?... (Rémunération = salaire direct des actifs + salaire socialisé, via les cotisations, de tous les travailleurs, chômeurs, pensionnés etc.)</p>	<p>Hormis son opposition à la RDTT (voir question 6) et sa volonté de réduire le « coût du travail » par des ristournes de cotisations sociales, le MR défendait une politique de l'emploi surtout centrée sur la flexibilité accrue (horaires, heures sup' ...) et sur le maintien au boulot des travailleurs âgés, y compris au-delà de l'âge de la retraite « <i>même à temps partiel</i> ». Difficile de comprendre comment cela libérera des emplois pour des jeunes...</p>	<p>Le chapitre 1 s'intitule « <i>200.000 nouveaux emplois</i> ». Mais ce titre est trompeur. La principale mesure, qui absorbera l'essentiel du budget, consiste à offrir des ristournes de cotisations aux entreprises (voir question 8), ce qui est sans doute excellent pour la compétitivité, mais n'a jamais créé beaucoup d'emplois. Pour le reste, on trouve surtout des "bricolages" centrés sur les chômeurs eux-mêmes (maintien au travail des travailleurs âgés, pool de mobilité, accompagnement des chômeurs) et l'encouragement financier des formes d'emploi les plus précaires (intérim, temps très partiel, très bas salaires etc.) Dans ces conditions, il est malheureusement impossible de croire à l'engagement des 200.000 emplois nouveaux. Ce serait pourtant absolument nécessaire – mais nécessiterait de tout autres choix politiques.</p>

**Dossier élections**



**PS****MR****Accord de gouvernement****QUESTION 5 : Pour le plein emploi**

Pour la Réduction collective du Temps de Travail (RDTT) ?  
(la RDTT collective et sans perte de salaire est la revendication historique de tout le mouvement syndical).

OUI + NON = NON

OUI

Le PS citait la RDTT parmi une longue liste de mesures possibles...

NON

Le MR s'opposait à une « nouvelle réduction généralisée du temps de travail ».

NON

La question n'est même pas évoquée.

**QUESTION 6 : Des droits individuels à la Sécu**

(Il s'agit de sortir du système où les femmes n'obtiennent, dans bien des cas, que des droits réduits en tant que « cohabitantes » - alors même qu'elles ont cotisé comme un homme tout au long de leur carrière).

OUI + OUI MAIS NON = NON

OUI

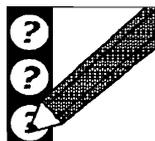
« L'individualisation des droits doit s'appliquer à tous les secteurs de la protection sociale. Elle se traduira notamment par la suppression de la catégorie « cohabitant » dans tous les régimes de la Sécu. »

OUI MAIS NON...

Le MR est en principe « favorable à la poursuite (?) de l'individualisation » ; mais ce principe est aussitôt contredit par la priorité constamment réaffirmée « que les personnes trouvent un avantage à retravailler » - donc il ne faudrait pas que les allocations de chômage (des femmes, par ex.) deviennent trop proches des salaires (à temps partiel, par exemple).

NON

Le chapitre « Sécu » n'évoque nulle part le problème des droits dérivés ni l'aspiration à des droits personnels... Le chapitre « Emploi » comporte une phrase (p 8) dont on a beaucoup parlé : la « suppression de l'article 80 ». Pour rappel, cet article exclut automatiquement du bénéfice de l'allocation chômage les cohabitant(e)s chômeus(e)s de longue durée. Or, à bien lire le texte, l'art. 80 n'est pas supprimé : il est suspendu pour deux ans, et sera peut-être abrogé ensuite, « si le nouveau système de contrôle du chômage est évalué positivement » - on laissera au lecteur le soin de donner à cette phrase menaçante une signification précise. En outre, même la suppression de l'art. 80, évidemment très souhaitable, n'est pas un pas décisif vers la personnalisation des droits : la catégorie « cohabitante » demeure, avec des allocations très diminuées. Mais bon, il faut bien donner aux femmes peu qualifiées l'envie d'accepter spontanément les sales boulots mal payés ! (sinon, qui les ferait ?)



<b>PS</b>	<b>MR</b>	<b>Accord de gouvernement</b>
-----------	-----------	-------------------------------

### QUESTION 7 : Renforcer la Sécu

Allez-vous arrêter les réductions indues de cotisations patronales à la Sécu ?

OUI (UN PEU) + NON = NON

#### OUI (UN PEU)

Le PS demandait tout au moins « qu'un moratoire soit imposé sur les réductions de cotisations sociales non conditionnelles ». Après une « évaluation rigoureuse de l'impact de ces réductions sur la création d'emploi » le PS se disait ouvert à d'autres réductions conditionnelles.

#### NON !

La position du MR sur ce point à le mérite de la clarté : il faut « continuer à réduire les charges sociales (...) afin de rétablir les conditions d'embauche dans le chef des employeurs ».

#### NON

Le paragraphe qui planifie de nouvelles ristournes de cotisations pour les entreprises est l'un des seuls à avoir le bonheur d'être assorti de chiffres : on ajoutera 800 millions d'euros/an aux 4.000 millions d'euros/an déjà donnés aux entreprises. Une augmentation de 20% qui fera un peu rêver travailleurs, chômeurs et minimexés ... Pour rappel, le seul effet certain de ces réductions est que chaque ménage, en Belgique, offre chaque année environ 50.000 francs (1.250 euros) aux entreprises privées ; désormais ce sera 60.000 FB (1.500 euros) par an.

Remarque : on fait grand cas, dans les commentaires de gauche, que ces ristournes nouvelles seront « ciblées ». Primo, la cible est pour le moins diffuse : les jeunes, les vieux, les personnes peu qualifiées, les personnes très qualifiées, les temps partiels, le non-marchand. Secundo : « cibler » ne signifie pas conditionner : les ristournes restent des cadeaux à l'aveuglette, sans lien avec le moindre effort pour l'emploi !

### QUESTION 7 : Renforcer la Sécu

Vous opposerez-vous au développement des pensions par capitalisation, pour défendre avant tout la pension légale ?

PLUTÔT OUI + NON = NON

#### PLUTÔT OUI

Sans remettre en question le régime fiscal des pensions complémentaires, le PS s'engageait quand même pour un renforcement des pensions légales :

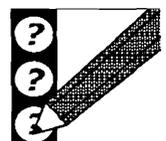
1. « garantir au pensionné au moins 80% de ses derniers revenus profes-

#### NON !

Le MR table sur l'idée que la pension légale ne suffira de toutes façons pas : « plutôt que de contraindre les personnes âgées à l'exclusion, il faut (...) la possibilité de pensions complémentaires et d'un travail rémunéré après la retraite ... ». Pour ceux qui

#### NON

Il y a deux manières de défendre notre régime de pensions légales par répartition : augmenter sensiblement le niveau de remplacement moyen (le PS avançait l'objectif de 80% du dernier net) et imposer fiscalement aux pensions complémentaires (« deuxième pilier ») une solidarité avec le premier pilier, à l'inverse de ce qui se fait actuellement. Vu l'urgence et



PS	MR	Accord de gouvernement
----	----	------------------------

*sionnels nets (pour les revenus bas ou moyens) »*

2. « *lier les pensions au bien-être* » (voir Q n°2)

3. assouplir les conditions d'accès à la pension pour les carrières incomplètes du fait de chômage, travail à temps partiel ou intérimaire ...

n'ont pas de quoi cotiser, cela signifie simplement : turbin ad vitam. Bonjour Zola ! Dans cette logique, il ne propose pas d'importantes améliorations au régime de pensions légales (Sécu), mais veut développer « *des incitants fiscaux renforcés pour les pensions des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> piliers* ».

l'importance de l'enjeu, il faudrait appliquer ces deux remèdes en même temps, massivement. L'accord de gouvernement ne prend d'engagements réels dans aucune de ces deux voies. Lorsqu'il parle de « *meilleures pensions* », c'est pour les indépendants. Lorsqu'il parle de « *renforcer les pensions* », c'est de l'avenir de leur financement qu'il s'agit, pas du montant pour chaque pensionné : la question des pensions est bien devenue une question financière, et non plus une question sociale de sécurité d'existence des travailleurs âgés.

### QUESTION 7 : Renforcer la Sécu

*Vous opposerez-vous à toute régionalisation de la Sécu ?*

OUI + OUI = OUI

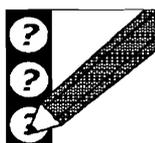
OUI	OUI	OUI
« <i>Le PS s'oppose fermement à toute défédéralisation...</i> »	« <i>Le MR s'oppose à toute perspective de régionalisation...</i> »	Pas de nouvelles, bonnes nouvelles.

### QUESTION 8 : Une fiscalité juste

*Allez-vous privilégier une fiscalité plus juste, plutôt que des cadeaux fiscaux aux seuls possédants ? (critique CSC de la réforme « Reynders » ; chapitre « fiscalité » du dernier congrès CSC)*

OUI + NON = NON

OUI	NON	NON
Le PS proposait de soumettre à l'IPP (impôt des personnes physiques) les revenus de capitaux, afin de pouvoir continuer à diminuer l'impôt sur les revenus du travail.	La seule piste évoquée par le MR reposait sur le « <i>crédit d'impôt</i> » ; une mesure de redistribution au sein des revenus du travail, qui ne touche évidemment pas aux revenus de capitaux ou de la spéculation...	Pour montrer l'importance qu'il attache aux questions fiscales, le nouveau gouvernement lui consacre généreusement un paragraphe (p 14), qui est essentiellement consacré à des projets de lutte contre la fraude. Curieusement, ce n'est pas dans ce §, mais dans celui consacré aux indépendants (p 11) qu'est annoncé le vrai projet fiscal original de ce gouvernement : l'amnistie fiscale promise à ceux qui rapatrieraient leurs capitaux frauduleusement placés à l'étranger.



<b>PS</b>	<b>MR</b>	<b>Accord de gouvernement</b>
-----------	-----------	-------------------------------

### QUESTION 8 : Une fiscalité juste

*Contre le secret bancaire, pour une taxe sur les grandes fortunes et pour une taxe « Tobin » (proposés par le Réseau international pour une justice fiscale, le Réseau Action contre la spéculation financière, et « l'Appel des 600 » soutenu par la CNE ; la CSC et la CNE se sont prononcées pour un impôt sur les revenus des fortunes dépassant 500.000 euros)*

PETIT OUI + NON = NON

UN PETIT OUI	NON	NON
<p>Le PS souhaitait une « réforme de la fiscalité des revenus spéculatifs ». Difficile de faire plus vague : quelle réforme ? Dans quel sens ? Il ne nous avait rien répondu quant au secret bancaire et à l'impôt sur les grandes fortunes ...</p>	<p>« Le MR s'oppose à toute forme d'imposition supplémentaire des revenus (...) de l'épargne ». Le mot « supplémentaire » est charmant : les plus-values, par exemple, sont taxées à 0%... De même que les revenus de la spéculation monétaire.</p>	<p>Pas la moindre mention du secret bancaire, du nécessaire cadastre des fortunes ou d'un impôt sur la fortune. La taxe de type 'Tobin' pourra être « examinée par une commission interparlementaire » parmi « toutes les questions relatives à la globalisation ». Cette proposition ressemble furieusement à un remake de la législature précédente : on se souvient de l'obstruction systématique que les libéraux (avec l'aide du bon vieux CVP) ont pratiquée pour empêcher cette discussion d'avancer sous l'arc-en-ciel, on souhaite bonne chance à Attac, au Réseau Action contre la spéculation financière et consorts...</p>

### QUESTION 9 : Une Constitution pour une Europe démocratique et sociale

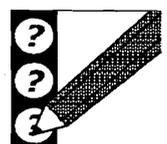
*Le chapitre « Europe » de l'Accord de gouvernement est l'un des plus ambitieux - mais se prête mal au jeu de « oui ou non » - nous vous en proposerons un commentaire plus développé dans le prochain numéro.*

### QUESTION 10 : Stop à la clandestinisation des travailleurs immigrés

*Pour la régularisation massive des travailleurs sans papiers*

PLUTOT OUI + PLUTOT NON = NON

PLUTOT OUI	PLUTOT NON	NON
<p>Le PS, sans le dire tout à fait clairement, s'affichait favorable à la régularisation (ou à un « droit de séjour ») « pour les personnes ne pouvant plus rentrer chez elles, et pour ceux qui ont développé des attaches durables en Belgique ».</p>	<p>Le MR renvoie aux candidats réfugiés eux-mêmes (« demandes abusives ») la responsabilité de la clandestinisation de dizaines de milliers de travailleurs. Il n'accepterait que des régularisations « au cas par cas ».</p>	<p>L'accord de gouvernement ne fait pas mention de ce point. En la matière, la limite du gouvernement restera la panique des partis flamands face au futur résultat du Blok, aux régionales de 2004. La négociation autour des grévistes de la faim Afghans, cet été, a sans doute montré jusqu'où cette limite permet d'aller : on peut se montrer humain, mais à condition que cela ne se sache pas...</p>



**PS****MR****Accord de gouvernement****QUESTION 9 : Une Constitution pour une Europe démocratique et sociale***Pour le droit de vote des immigrés installés en Belgique ?*

OUI + OUI MAIS = SANS DOUTE NON

OUI

Le PS « exige le droit de vote et d'éligibilité à tous les citoyens résidant durablement en Belgique (...) avant les élections de 2006 ».

OUI MAIS

Oui, mais sous une série de réserves. Par exemple, l'étranger candidat électeur devrait déclarer sa conviction démocratique...

SANS DOUTE NON

L'accord de gouvernement ne fait pas mention de ce point. On dit par ailleurs que le gouvernement laissera le parlement travailler librement sur le point du droit de vote – ce sera l'heure de se compter... Mais rappelons que le MR, en dépit de ses belles convictions, avait voté « non » en 2002.

**QUESTION 11 : Stop à l'AGCS : les services ne sont pas à vendre!**

L'AGCS est un vaste accord de libéralisation – privatisation des services ; il menace les secteurs marchands (assurances, tourisme ...) mais aussi les services publics ou non-marchands les plus essentiels (éducation, santé, distribution d'eau, etc.)

C'est la Commission Européenne qui négocie au nom des 15 Etats-Membres, sur base d'un mandat « carte blanche » donné en 1999 et jamais revu depuis. Les trois questions ci-dessous sont tirées de la plate-forme de la manif nationale du 9 février 2003, qui avait rassemblé les deux syndicats, les ONG de développement et tout le mouvement altermondialiste.

*Pour un « moratoire » : stopper toute négociation nouvelle avant évaluation*

PRESQUE + NON = NON

PRESQUE

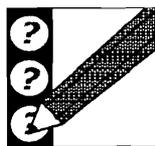
Curieusement, le PS renvoie l'évaluation qu'il souhaite « à la clôture du cycle du Doha » ; c'est précisément pour arrêter les méfaits de ce « cycle » qu'il faut un moratoire. Mais, par ailleurs, il met, pour la poursuite des négociations, des conditions (Cf. ci-dessous) qui équivalent à un quasi-moratoire.

NON

Le MR ressort son refrain de la « représentativité » pour disqualifier d'office les revendications des peuples et des altermondialistes : si les gouvernements « représentatifs » se sont engagés dans l'AGCS, c'est que c'est bon pour leur peuple. Circulez !

NON

C'est sous le titre du « commerce mondial équitable » qu'on lit que « la Belgique s'engagera en faveur (...) de la libéralisation du commerce des services dans le cadre de l'AGCS, tout en tenant compte des préoccupations légitimes concernant les services publics ». Malgré les deux bonnes nouvelles ci-dessous, il est donc clair que le choix du gouvernement est de faire avancer l'AGCS, menace majeure contre nos démocraties sociales. Sans doute, dans le titre du paragraphe, le mot « commerce » était-il plus important que le mot « équitable »... Question magnifique : si les 2 exigences ci-dessous ne sont pas rencontrées, cela mettra-t-il un frein à l'enthousiasme violet pour l'AGCS ?

*Dossier élections*

<b>PS</b>	<b>MR</b>	<b>Accord de gouvernement</b>
-----------	-----------	-------------------------------

### QUESTION 11 : Stop à l'AGCS : les services ne sont pas à vendre !

*Pour réviser le mandat donné en 1999 à la Commission Européenne*

OUI + NON = OUI !

OUI	NON	OUI !
Le PS voulait « <i>qu'un nouveau mandat soit impérativement discuté avant la conférence de l'OMC à Cancun</i> ».	« <i>Le mandat du commissaire Lamy a été soigneusement négocié (...) et couvre toutes les exigences de la Belgique. Il n'y a pas lieu de le revoir</i> ».	On croit rêver : à la page 62 de l'accord, on lit : « <i>la Belgique demandera la révision du mandat accordé à la Commission en 1999</i> ». Vu que le prochain sommet de l'OMC, qui doit donner une grande accélération à l'AGCS, se tient du 10 au 13 septembre, on sera rapidement fixé sur la sincérité de cet engagement...

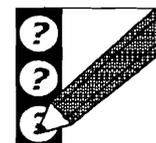
### QUESTION 11 : Stop à l'AGCS : les services ne sont pas à vendre !

*Pour l'exclusion explicite des secteurs publics et non-marchands du champs de l'AGCS.*

OUI + NON = PRESQUE OUI !

OUI	NON	OUI ! (PRESQUE)
Le PS voulait « <i>réviser l'AGCS afin (...) de dresser une frontière étanche entre les services qui relèvent de la sphère marchande, et ceux qui n'en relèvent pas</i> ».	Il n'y a pas de problème : « <i>que des services soient prestés par des opérateurs privés n'empêche pas les pouvoirs publics de les réglementer</i> ». Mais - paradoxe - on nous rassure quand même en rappelant que « <i>la Commission n'a proposé à la libéralisation ni la santé, ni l'audiovisuel, ni l'éducation...</i> ».	De nouveau, heureuse surprise, l'accord veut « <i>que le texte de l'AGCS soit revu pour (...) exclure des négociations des secteurs tels que la santé, le logement, l'éducation, la culture ou l'audiovisuel</i> ». Cette liste se présente comme non-limitative, mais l'absence des transports publics, de la poste et de l'environnement (eau etc.) est significative. Finalement, la position « progressiste » sur l'AGCS apparaît comme un compromis : on sauve la mécanique de libéralisation accrue des services, mais en donnant aux adversaires de l'OMC et de la mondialisation quelques garanties... qu'il leur appartiendra d'utiliser, en poursuivant les mandataires PS nuit et jour, comme des leviers en vue du seul objectif réaliste, qui est de remettre radicalement l'OMC à sa place !

**Dossier élections**



## Commentaires, en conclusion

Que penser de ce tableau ? Avant d'en tirer des commentaires politiques, il faut d'abord évaluer notre méthode<sup>2</sup>.

(2) Pour rappel, cette méthode, définie il y a six mois, a consisté à : définir, en collaboration avec les associations membres ou proches du Collectif, les questions les plus pertinentes, et les poser très clairement aux partis démocratiques francophones (bulletin n° 37) ; publier leurs réponses, dûment commentées, avant les élections (n°38) ; et enfin, dans ce n°, comparer l'Accord de Gouvernement aux réponses des partis de la majorité.

(3) Et l'on ne peut s'empêcher de se demander quel a été le poids réel de nos amis du PS dans ces négociations. Si, comme l'indique notre tableau, il ont été contraints à battre en retraite sur les principales revendications sociales, sur quoi ont-ils gagné ?

Premièrement, une telle méthode est plus tranchante qu'un simple commentaire généraliste ; elle peut évidemment paraître arbitraire : pourquoi poser telle question plutôt que telle autre ? Quelles questions sont prioritaires ? Pour tenir compte de ce risque, nous ne nous sommes basés que sur des questions issues d'importantes revendications syndicales de ces dernières années. Aucune de ces questions ne peut donc être taxée de fantaisiste – sauf par ceux qui comptent pour rien les mouvements sociaux et les revendications de la population.

Deuxièmement, pour pertinentes qu'elles soient, ces questions ne permettent d'analyser qu'une (grande) partie de l'accord de Gouvernement. Le tableau ci-dessus n'offre pas une analyse exhaustive de l'accord, mais il en donne 13 éclairages à partir de nos exigences de justice et de solidarité. D'autres commentaires peuvent le compléter.

Troisièmement, il est vrai que certaines de nos questions n'étaient pas parfaites - l'une ou l'autre ne ressortissaient pas du niveau fédéral (donc il n'était pas possible d'avoir là des engagements du nouveau gouvernement) - ; certaines manquaient encore de précision (voir commentaires dans le tableau). Mais, dans l'ensemble, la clarté de nos questions a fait la preuve de son efficacité. Les partis ont bien dû sortir de la langue de bois pour nous répondre par oui ou par non. Et la collaboration avec de nombreuses associations partenaires, qui avaient formulé les questions et en ont commenté les réponses, s'est avérée très efficace !

Au total, et malgré la somme énorme de travail que cela a représenté, il nous semble que l'opération « 11 questions pour les élections » a été utile, et qu'il faudra sans doute la rééditer, en ciblant encore davantage les priorités, pour les prochaines régionales ...

Venons-en, pour conclure, à un commentaire plus politique. Chacun tirera ses propres conclusions d'un tel tableau ; nous avons surtout voulu exposer clairement, voire crûment, ce que disent les uns et les autres. Pour notre part, nous nous limiterons à deux commentaires.

• Primo : les 8 questions traitées dans le tableau comportent au total 16 sous-questions ; or, 11 fois sur 16, nous voyons, avec des légères nuances, la même formule : avant les élections, le PS soutenait les revendications sociales ou syndicales tandis que le MR s'y opposait ; après les élections, l'Accord de Gouvernement les rejette. OUI + NON = NON !

A quoi cela tient-il ? Bien sûr il faudrait faire entrer dans l'analyse le poids (dominant) des partis flamands. Mais un élément essentiel est sans doute que, aujourd'hui comme hier, le sens de la pente, le sens commun, celui de la facilité ... penchent vers la droite. Il faut plus de temps, plus d'intelligence et plus d'explications pour la *solidarité* que pour le *sauve-qui-peut*, pour la *démocratie* que pour la *démagogie*, pour le *syndicalisme* que pour le *libéralisme*. Dès lors le progrès social reste un combat – n'en déplaise aux adorateurs du consensus<sup>3</sup>.

• Secundo : parmi les revendications récentes des syndicats et de la population que nous avions soulignées, l'Accord de Gouvernement nous répond NON... 13 fois sur 16 !

Comment se fait-il que beaucoup de commentateurs des grands médias nous aient répété qu'il s'agit là d'un accord « équilibré » ?

La réponse semble assez simple : tout dépend des questions qu'on pose. Dans « Le Petit Prince », il y a un roi qui, pour être toujours obéi, ne donnait jamais d'ordres, mais se contentait d'ordonner ce qui était déjà. Comme lui, comme la majorité des commentateurs, on pourrait s'adapter à l'air du temps, ne poser de questions que dans le cadre étroit des petites possibilités de l'agenda politicien. Nous croyons, à l'inverse, que c'est seulement lorsqu'on est capable de poser ses propres questions, de les faire entendre, et de s'y tenir fermement, que l'on commence à faire de la politique dans le meilleur sens du mot.

C'est bien ce à quoi le Collectif s'attache et continuera à s'attacher : animer, avec vous, avec les associations de solidarité, les collectifs de précaires et les syndicats, un réseau d'analyse et de dénonciation des mécanismes économiques et politiques qui produisent l'exclusion.

# Le commerce équitable, ça vous change les courses !

Et si deux tasses de café, deux barres de chocolat ou deux verres de jus d'orange, *a priori* semblables, cachait des histoires bien différentes ? Et si nous, consommateurs occidentaux, pouvions, avec notre caddie, aider à modifier les conditions de vie et de travail de millions de petits producteurs à l'autre bout de la planète ?

Thé, café, cacao, mais aussi coton ou bananes : la caractéristique de tous ces produits est d'être la principale source de revenus de millions de personnes dans les pays pauvres. Ils ont aussi en commun d'avoir connu une chute vertigineuse de leur cours sur les marchés mondiaux. Conséquence : un véritable frein au développement des pays du Sud, une perte de revenu dramatique à l'échelle des familles, avec de profondes répercussions sur l'éducation, l'alimentation, la santé, qui vont jusqu'à mettre les personnes concernées en situation de survie permanente.

Dans ces conditions, le commerce équitable essaye de jouer les trouble-fêtes en appuyant les petits producteurs dans des échanges économiques devenus très inégaux.

Il ne faudrait toutefois pas se tromper. Penser le commerce équitable comme une nouvelle aide du Nord au Sud, serait en effet faire fausse route. Le système tout entier n'est pas basé sur le don (trop aléatoire à long terme), mais se fonde sur plusieurs grands principes de développement durable : un prix d'achat décent au producteur, des relations durables entre partenaires économiques, la limitation des intermédiaires, la garantie des droits fondamentaux des travailleurs, la transparence sur l'origine du produit et sur les étapes de sa commercialisation, un mode de production qui respecte l'environnement et enfin des produits de qualité proposés aux consommateurs.

## Acheter des produits équitables, c'est bien, c'est bon, c'est tendance

Même si les parts de marché restent modestes - seuls le café, les bananes et le miel sont au dessus de 1% - ce type de commerce commence à faire des émules. En Belgique, son

chiffre d'affaires, enregistré en 2002 a augmenté de 80% par rapport à 1996. Toujours dans notre pays, 7.000 paquets de café portant le label Max Havelaar et 16.000 bananes sont vendus chaque jour, ce qui représente annuellement 1,25 million d'euros versés aux paysans du Sud, en plus du prix habituel.

L'intérêt du public pour le commerce équitable croît chaque jour. Celui des administrations publiques et des entreprises n'est pas non plus étranger à ce succès. De nombreux cabinets ministériels se fournissent aujourd'hui auprès du réseau du commerce équitable. Rien qu'en Wallonie une centaine de communes s'y approvisionnent pour alimenter leurs administrations, leurs Centres publics d'aide sociale (CPAS) et leurs hôpitaux en café et boissons diverses. Les fonctionnaires de la Région wallonne seront aussi bientôt de la partie, en consommant dès l'an prochain du café labellisé Max Havelaar.

Ces produits à la qualité garantie, vous les trouverez partout. En grandes surfaces (sous le label Max Havelaar et/ou les marques Oxfam Fair Trade et Maya) mais aussi, entre autres, dans le réseau des Magasins du Monde-OXFAM (88 boutiques en Communauté française) ou dans les magasins bio ou d'alimentation naturelle. Car de plus en plus, les produits équitables décrochent également le label « bio ».

## Derrière ces chiffres il y a les hommes

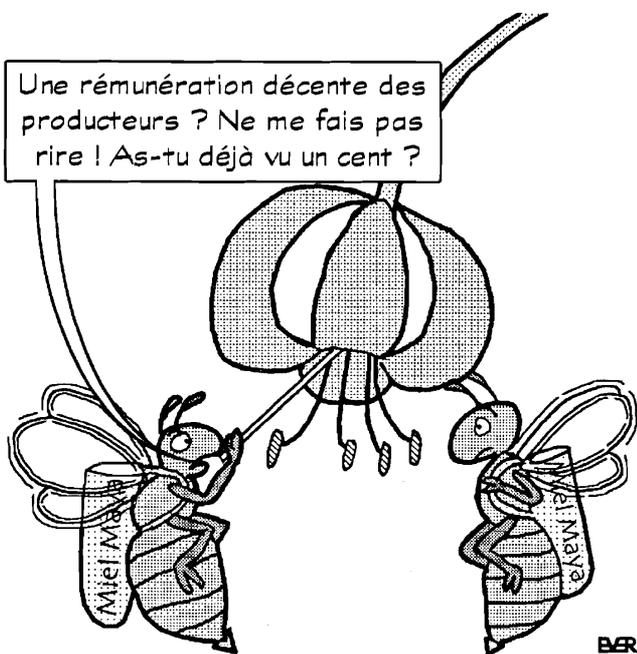
*"Le commerce équitable, c'est extraordinaire. On n'aurait pas pu continuer sans », s'exclame* Librado Andujar Vargas, président de « Finca Seis », association de producteurs de bananes en République dominicaine. Grâce à la filière de banane biologique mise en place aux débuts des années 1990, les producteurs de cette petite coopérative ont pu survivre, alors qu'ils avaient été chassés de leurs terres.

Aujourd'hui, l'organisation rassemble 70 petits producteurs. Ils étaient 7 en 1996. Là encore, « les prix ne couvraient plus les besoins », explique Librado. Avant, ces petits producteurs vendaient à perte leurs bananes à de grandes multinationales. Grâce à la filière équitable, le prix d'une caisse est passé de 3,50 à 7,25 dollars. Les structures de conditionnement et la

*Samuel Poos,  
Fair Trade  
Centre : 02-  
213.38.24 ;  
<s.poos@  
belgacom.net>.*

*Echos...*





logistique sont assurées par la coopérative. Un système d'irrigation a également été mis en place. Les enfants qui partent faire des études reviennent avec des diplômes d'ingénieur ou d'agronomie. Localement, l'autonomie gagnée est donc totale.

Comme Librado, dans des dizaines de pays en développement, de l'Afrique à l'Asie ou l'Amérique latine, plus de 800.000 familles, soit quelque 5 millions de personnes, vivent mieux grâce aux gestes solidaires des consom-

mateurs du Nord, de plus en plus convaincus qu'une autre mondialisation est possible.

L'avenir du commerce équitable est entre nos mains de consommateurs. Chaque acte d'achat peut être un pas supplémentaire pour soutenir les importateurs, les distributeurs et les petits producteurs qui ont choisi de travailler selon ses règles. C'est aussi une façon de signifier activement notre volonté aux enseignes, aux marques, aux entreprises : refuser d'être complices de formes d'échanges dégradantes pour l'homme et la planète.

*NDLR. Les progrès faits par le commerce équitable ne doivent pas occulter certaines difficultés, qui restent encore à résoudre : par rapport au coût écologique du transport par avion (versus consommation de produits locaux ici et là-bas), au prix d'achat encore bien trop bas pour assurer des conditions de vie correctes dans les pays du Sud, ou à l'effet de concurrence déloyale possible par rapport à des producteurs de chez nous. Un site français se penche sur la question, même si certains arguments sont probablement de mauvaise foi ; voir <http://www.ecolo.asso.fr>*

## Le Commerce équitable, ça vous change les courses ?

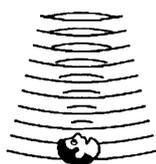
**Du 6 au 11 octobre 2003** : une semaine pour faire du shopping autrement.

Par cette initiative, Fair Trade Organisation, Les Magasins du monde-OXFAM, Max Havelaar Belgique, Maya Fair Trading, Oxfam-Wereldwinkels et la Coopération belge au développement veulent encourager un maximum de consommateurs à choisir les produits équitables.

La **Semaine du commerce équitable bouillonne d'activités** : des personnalités témoignent leur soutien, de jeunes artistes peignent "en live" une fresque publicitaire, des supermarchés proposent dégustations, actions promotionnelles et lancent de nouveaux produits, les Magasins du monde-OXFAM sont présents sur 50 marchés locaux, la Commission européenne sensibilise ses fonctionnaires, des producteurs du Sud témoignent de leur travail, de leur expérience...

Surfez sur **[www.commerce-equitable.be](http://www.commerce-equitable.be)** pour le programme complet. Info : Samuel Poos, Fair Trade Centre : 02-213 38 24 ; <[s.poos@belgacom.net](mailto:s.poos@belgacom.net)>

Echos...



# La lutte contre les logements insalubres à Bruxelles

**Journée d'étude : lundi 29 septembre 2003 de 9 h à 17 h**

Auditorium Don Helder Camara - Rue Pléinckx 19 à 1000 Bruxelles

(prémétro Bourse et Porte d'Anderlecht, métro 1A-1B de Brouckère)

La crise du logement s'installe résolument à Bruxelles. En effet, le prix de la location explose et la qualité des biens stagne, tandis que le nombre de « marchands de sommeil » est en constante expansion. En réaction, différentes communes bruxelloises ont édicté des règlements pour prévenir la location de logements insalubres et dangereux. Dans le même temps, le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté récemment le Code bruxellois du Logement, lequel introduit des critères minima de qualité et institue un service d'inspection régional chargé de vérifier le respect de ceux-ci. La lutte contre les logements insalubres et dangereux à Bruxelles ne réussira que si tous les acteurs concernés se mettent autour de la table et travaillent ensemble pour prendre des mesures coordonnées.

C'est pourquoi l'a.s.b.l. *Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat (RBDH/BBRoW)* a pris l'initiative de cette journée. L'accent sera mis sur l'information pratique et la confrontation des expériences.

9h15 - Des travailleurs de terrain interpellent des juristes

- *La hiérarchie des normes en matière d'insalubrité* (B. Severain, a.s.b.l. Convivence ; B. Hubeau, ombudsman de la Région flamande).
- *Le rôle des règlements communaux* (G. De Pauw, vzw Buurthuis Molenbeek Centrum ; F. Lambotte et V. Ramelot, Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale)
- *La marge de manœuvre de la commune* (P. Lenoir, Service d'hygiène de la Commune de Saint-Gilles ; M. Muller et V. Ramelot, Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale)
- *Les conséquences d'un arrêté d'insalubrité sur l'aide du CPAS, l'inscription aux registres de la population, le relogement, ...* (A. Delvaux, a.s.b.l. CAFA, N. Bernard, Facultés universitaires Saint-Louis)
- *Les conséquences d'un arrêté d'insalubrité sur le contrat de bail* (J-F. Harou, a.s.b.l. ULAC ; C. Wettinck, juge de paix)
- *Les implications concrètes du Code bruxellois du Logement* (B. Severain, a.s.b.l. Convivence ; A. Hutchinson, Secrétaire d'Etat bruxellois au Logement)

14h15 - Groupes de travail

Nous vous offrons la possibilité d'échanger vos expériences en petits groupes de travail et d'élaborer un « scénario idéal » pour faire aboutir la lutte contre les logements insalubres dans la Région de Bruxelles-Capitale.

16h45 - Conclusions

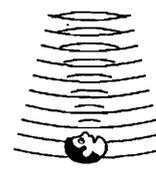
par Françoise Noël, directrice du Centre de Recherche Urbaine, Université Libre de Bruxelles.

## EN PRATIQUE

Si vous désirez participer à la journée d'étude du 29 septembre, merci de bien vouloir vous inscrire pour le 21 septembre au plus tard. La participation aux frais s'élève à 10 euros par personne.

Contact : Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat (RBDH/BBRoW) ; tél : 02-502.84.63 ; courriel : <rbdh@skynet.be> ; site : www.rbdh-bbrow.be

Echos...



# La Commission consultative de l'action sociale au CPAS d'Ixelles

La voix de  
l'utilisateur, D.D.  
Zintégré ; tél.  
0486-300.073.

## 1. Point de vue de l'utilisateur

A Ixelles, le dialogue entre les usagers et le conseil du CPAS ne fut pas toujours facile.

Lorsqu' en 1999 apparut le premier « comité de défense des minimexés » à Ixelles (il existait déjà un comité à Anderlecht), le président du CPAS de l'époque le diabolisa et le qualifia de groupuscule de dangereux terroristes.

Le mémorandum rédigé un peu maladroitement et naïvement par le comité, dénonçant certains dysfonctionnements du CPAS, attira quand même l'attention de la presse, du monde associatif et de certains politiciens.

Lors de la campagne électorale communale de l'automne 2000 le « Comité des citoyens sans-emploi » invita les candidats aux élections à présenter le programme de politique sociale qui serait appliqué s'ils étaient élus.

Le débat concernant le CPAS fût houleux, c'est alors que le conseiller CPAS représentant le parti socialiste proposa : pourquoi pas un conseil consultatif du CPAS ?

Lorsqu'en avril 2001 la nouvelle majorité mit en place le nouveau conseil de l'aide sociale, l'idée n'avait pas été oubliée. Après 2 ans de réflexion, sous l'impulsion de la nouvelle présidente (ECOLO), le conseil proposa la « Commission consultative de l'action sociale », composée de la présidente, du secrétaire du CPAS et de 12 membres élus par le conseil de l'aide sociale :

- 3 représentants des usagers du CPAS, bénéficiaires (je préfère allocataires, les usagers du CPAS ne font pas de bénéficiaires) du RIS ou d'une aide sociale ;
- 3 représentants mandatés par la coordination sociale d'Ixelles ;
- 3 représentants des associations actives dans la lutte contre les inégalités sociales et la pauvreté ;
- 3 conseillers CPAS.

Nous déplorons le refus des assistants sociaux du CPAS d'être représentés au sein de cette commission.

La représentation des usagers a fait l'objet d'un appel à candidature dans le journal communal et par avis dans la salle d'attente du CPAS.

La première rencontre des membres de la commission a eu lieu le 23 mars 2003, où la présidente du CPAS a présenté le projet et les statuts, une seconde réunion a eu lieu en mai où la présidente et le vice-président de la commission ont été élus parmi les membres non-politiques de la commission.

Une conférence de presse a été organisée afin de présenter la Commission et ces projets.

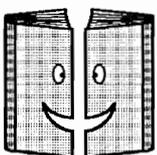
Parmi ces projets : une nouvelle brochure d'information pour les usagers. Je pense que c'est souvent le manque d'information précise qui provoque les litiges entre le CPAS et les usagers.

Les graves problèmes du manque de logements salubres au prix raisonnable ont aussi été évoqués à la commission.

Mes attentes par rapport à cette commission, c'est qu'un dialogue constructif entre le CPAS, les associations, les usagers et peut-être un jour les assistants sociaux du CPAS ait lieu, quelle que soit la majorité politique aux responsabilités, afin d'améliorer les conditions de vie des défavorisés.

Cette commission est une première en Belgique ; même si elle n'est pas parfaite, elle a le mérite d'exister. A Anderlecht et à Schaerbeek des projets similaires sont à l'étude.

A lire et à débattre...



## 2. Point de vue de la présidente

La Commission consultative de l'action sociale, mise sur pied en 2003 par le CPAS d'Ixelles, constitue un nouvel outil participatif. Elle vise à une prise en considération réelle des usagers du CPAS, capables d'expertise et détenteurs d'une expérience qui mérite toute l'attention des décideurs politiques. Ses objectifs sont les suivants :

- Etre un lieu d'information, de réflexion, de débat et de propositions concernant les différents aspects (social, économique, culturel, etc.) des politiques de la lutte contre la pauvreté mises en œuvre sur le territoire de la commune ;
- Permettre à ses membres de suggérer aux autorités compétentes du CPAS, par des avis, toutes mesures susceptibles d'améliorer la qualité de ses services ;
- Associer les usagers à l'évaluation des politiques qui les concernent.

Elle réunit autour d'une même table décideurs politiques, représentants d'associations actives dans la lutte contre les inégalités sociales et la pauvreté, représentants de la coordination sociale et bien sûr, des représentants des usagers du CPAS, bénéficiaires du revenu d'intégration ou d'une aide sociale.

Dans un premier temps, les assistants sociaux n'ont pas souhaité participer à cette nouvelle instance. Ils craignaient très légitimement que leur présence, d'une part, oriente les débats sur des situations individuelles, et d'autre part, entrave la liberté de parole des représentants des usagers.

Cela ne signifie en rien qu'ils ne sont pas intéressés par la démarche. Bien au contraire. Leur participation sera envisagée dans un deuxième temps après une période de « rodage » et une évaluation du fonctionnement de la Commission.

A ce jour, cette Commission s'est réunie à deux reprises. Ses membres ont désigné leur Présidente : une représentante d'une association active dans la lutte contre les inégalités sociales

et la pauvreté, et leur vice-président : un représentant des usagers.

Les membres ont été invités à exprimer leurs attentes afin de définir au mieux des priorités et un calendrier de travail. Ainsi, s'est exprimé le besoin de mieux connaître le fonctionnement du CPAS, notamment dans ses liens avec la commune. Pour répondre à ce besoin, le secrétaire du CPAS a effectué une présentation des services du CPAS, de leur interdépendance et des missions qui dépassent largement l'attribution du revenu d'intégration.

Les échanges ont également porté sur la nécessité de développer le travail en réseau de l'ensemble des acteurs socio-sanitaires, pour assurer un suivi efficace et éviter les doubles emplois. Pour alimenter la réflexion et définir des pistes d'action, les membres de la Commission désirent inviter des personnes-ressources dans différents champs de l'action sociale : santé, santé mentale, insertion professionnelle, etc.

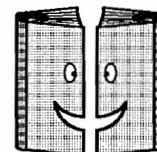
La Commission consultative s'avère être un lieu de circulation de l'information concernant les activités du CPAS. Ainsi, un débat a eu lieu sur l'utilisation de subsides ponctuels fédéraux attribués aux CPAS afin d'encourager la participation et l'épanouissement sociaux et culturels de leurs usagers.

Par ailleurs, la Commission travaille sur des projets plus concrets. Ainsi, elle contribue, par exemple, à l'élaboration d'une brochure d'information pour les usagers.

La Commission consultative de l'action sociale en est à ses débuts mais l'esprit qui anime ses membres est prometteur pour le développement, au niveau local, d'une politique de lutte contre l'exclusion sociale qui intègre l'ensemble des acteurs concernés.

*Anne  
Herscovici,  
Présidente du  
CPAS d'Ixelles  
(ECOLO).*

*A lire et à débattre...*



# Le Conseil consultatif des usagers à Anderlecht

Yves De  
Muijlder, CPAS  
Anderlecht.

Les relations entre ayants droit, assistants sociaux et CPAS sont difficiles. Nous voulions, conseillers de la majorité comme de l'opposition, d'une part susciter l'expression collective des usagers du CPAS d'Anderlecht et des travailleurs sociaux travaillant dans notre CPAS, et d'autre part initier un dialogue de ces groupes entre eux et avec les responsables politiques.

C'est pourquoi nous avons réfléchi à un espace de dialogue, qui sera opérationnel dans quelques semaines.

Nous ne manquons pas d'atouts :

- Nous avons à Anderlecht des conseillers CPAS motivés, formés et actifs, même s'ils sont parfois confrontés à l'ampleur de la tâche et au manque d'espace de dialogue serein avec les travailleurs sociaux et avec les ayants droit.
- Nous profitons à Anderlecht de la présence d'un service « ombudsman », les médiateurs sociaux.
- Nous disposons d'une coordination sociale et d'un Observatoire local de la pauvreté qui aident le CPAS, entre autres, à l'élaboration d'un diagnostic et d'un plan annuel global de lutte contre la pauvreté, communiqué aux membres du Conseil Communal et qui essayent d'associer les pouvoirs publics, les assistants sociaux, les associations et les groupes d'usagers à l'élaboration de ce plan.

## 1. Modalités de mise en œuvre

Comment associer, en pratique, au niveau du CPAS, les acteurs concernés ou comment pourrait fonctionner un comité consultatif des usagers ?

Nous avons organisé deux réunions où la plupart des conseillers étaient présents, majorité comme opposition et c'est collectivement que nous avons imaginé un conseil comprenant des représentants des ayants droit, de représentants des assistants sociaux, de la coordination sociale et de conseillers CPAS. Ce Conseil Consultatif pourra notamment formuler des avis sur des questions posées par des usagers.

## 2. Quels seront les objectifs du conseil consultatif des usagers du CPAS ?

- amélioration de la communication entre les 4 niveaux : usagers, travailleurs, intervenants extérieurs, décideurs ;
- amélioration de la qualité de la « prise en charge » des personnes demandant de l'aide ;
- meilleure adaptation du fonctionnement de la structure par rapport au public qui y fait appel ;
- diminution de la violence ;
- amélioration de la satisfaction au travail des AS et meilleure prise en compte de leurs propres difficultés.

## 3. Les compétences du conseil

Le Conseil consultatif devrait permettre aux usagers du CPAS de participer activement à l'amélioration de leur sort. Par la concertation avec les usagers, le Conseil prendrait en compte les critiques concernant le fonctionnement de l'institution principalement sur les points suivants :

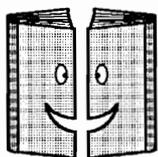
- les conditions d'accueil ;
- les moyens d'information mis à la disposition des usagers ;
- les questions générales autour de l'octroi d'aides aux usagers ;
- les relations entre le personnel et les usagers ;
- la note de politique générale et les grands principes du budget (avant la présentation au comité de concertation).

## 4. Le fonctionnement du conseil consultatif

- réunions tous les 2 mois minimum ; des conseils trop espacés manqueraient leur objectif, qui est en premier lieu d'améliorer la communication ;
- durée max. 2h ;
- ordre du jour, thème, établis à l'avance par unmodérateur (intervenant extérieur au CPAS) : boîte à suggestions dans la salle d'attente (dépouillée par le modérateur), ou sur base d'un contact avec un membre du conseil, qui transmet au modérateur ;

(1) Voir note en bas de la page suivante.

A lire et à débattre...



- la préparation par le modérateur permettra d'éviter les discussions concernant un cas particulier, et permettra ainsi de transposer la discussion sur un plan plus global ;
- le rapport des réunions devrait être accessible au public (affichage et site internet).

## 5. Composition du conseil

- 5 usagers (+ 3 suppléants)
- 2 AS et 1 administratif (+ 3 suppléants)
- 5 conseillers CPAS (+ 3 suppléants)
- 1 pers. désignée par la coordination sociale (+ 2 suppléants)
- 1 pers. non Anderlechtoise désignée par le *Collectif Solidarité contre l'exclusion* (observateur), 1 modérateur (professionnel), 1 secrétaire (secrétariat géré par l'*Observatoire* local de la pauvreté).

La « nomination » des membres se fait pour une durée déterminée (1 an, renouvelable) avec affichage de la liste des membres dans les différentes salles d'accueil.

- Le recrutement des membres « usagers sociaux »

Un appel à candidatures a été effectué sur base d'une description des objectifs de ce conseil et du fonctionnement prévu, par affiches et par lettres officielles, auprès des 4500 usagers du CPAS (juillet 2003). Plus de 210 réponses ont été enregistrées au 31 août 2003.

Il faudra assurer une présence « mixte » : homme et femme, RIS inscrits au registre de la population et RIS inscrit au bureau des étrangers, jeune (18-24 ans) et résident du Home.

Après la réception des candidatures entrées avant le 1<sup>er</sup> septembre, l'Observatoire de la pauvreté sera chargé de faire un listing des candidatures et de les classer par catégories. Une première réunion d'information pour les candidats sera organisée en septembre par l'Observatoire ; à l'issue de la séance, il sera demandé aux participants de confirmer leur candidature et de remplir un formulaire de motivation (ils seront aidés à les transcrire en cas de problème d'écriture dans une des langues nationales).

Un comité de sélection sera composé de 3 conseillers de l'aide sociale, du chef du Service social, d'un représentant du *Collectif Solidarité contre l'exclusion* et d'un membre de l'observatoire chargé du secrétariat du comité. Sur base des actes de candidature et des formulaires de motivation le comité sélectionnera 16 personnes au maximum. Celles-ci seront invitées à un entretien d'où sortira une sélection de 5 membres effectifs et 3 membres suppléants.

- Le recrutement des représentants du Service Social

Les choix se feront au sein du Service Social, néanmoins, cela ne pourra pas être des assistants sociaux chargés des dossiers des usagers qui participent au conseil consultatif.

- Le recrutement des conseillers de l'aide sociale

Par élection au sein du conseil de l'aide.

- Le recrutement des membres de la coordination sociale

Par désignation au sein de la coordination sociale.

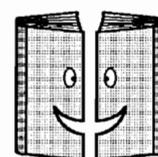
(1) Si en 1999 un premier rapport annuel sur l'état de la pauvreté à Anderlecht a pu non seulement voir le jour mais être relayé par un second rapport deux ans après, c'est grâce à l'impulsion concertée entre les pouvoirs publics locaux (CPAS, Commune d'Anderlecht), les partenaires associatifs et les citoyens.

L'Observatoire local de l'état de la pauvreté est actuellement une structure permanente au sein du CPAS d'Anderlecht, subsidiée par la Commission Communautaire Commune de la Région de Bruxelles-Capitale. Il assure également depuis mars 2001 l'appui logistique à la coordination sociale anderlechtoise ainsi qu'au tout prochain Conseil Consultatif des usagers du CPAS d'Anderlecht.

Pour plus d'infos, consultez le site web de l'Observatoire : <http://www.pauvreteanderlecht.irisnet.be>, ou écrivez-nous un mail <[serge.verstraeten@contactonline.net](mailto:serge.verstraeten@contactonline.net)>.

Adresse : rue de Fiennes, 75 à 1070 Anderlecht. Tél. : 02 -521.94.00.

A lire et à débattre...



## 6. Règlement d'ordre intérieur

Pour un bon fonctionnement du conseil, un règlement d'ordre intérieur précisera notamment :

- que le conseil n'est pas un lieu de discussion sur des situations individuelles ; (c'est le rôle du conseil du CPAS lui-même) ;
- l'obligation de se conformer à l'ordre du jour ; des propositions de sujets de discussions pour la réunion suivante seront possibles en fin de séance ;
- la nécessité de demander la parole, et distribution de celle-ci par le modérateur ; acceptation par tous d'une limitation du temps de parole par le modérateur ;
- le devoir de réserve par rapport aux propos entendus aux réunions ;
- les critères d'exclusion du conseil : propos injurieux, menaces, ou non-observation du devoir de réserve,...

# Etudiants et accès au CPAS

*Ghislaine De Smet.*

A la mi-juillet, le CEDUC<sup>1</sup> et la FEF<sup>2</sup> ont organisé une conférence de presse pour faire connaître les difficultés des étudiants inscrits au CPAS. Le nombre d'étudiants inscrits au CPAS a en effet considérablement augmenté ces dernières années.

Le nombre des 18-24 ans à charge des CPAS a plus que triplé entre 1990 et 2000. En 2000, ils constituaient 25,8% du total des minimexés<sup>3</sup>. Cette tranche d'âge reste cependant moins longtemps à charge des CPAS que les personnes plus âgées. A Ixelles (région Bruxelloise) 72,5% des 18-24 ans dépendant du RIS sont des étudiants (325 au total).

## 1. Problèmes pointés par le CEDUC

Le CEDUC dénonce le fait que les étudiants n'ont droit au RIS que 11 mois par an ; des problèmes se posent s'ils ne trouvent pas de travail pour cette période ou ont une deuxième session : ils sont alors sans revenu pendant un

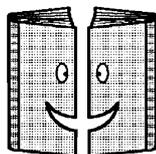
mois.

Il y a aussi une discrimination pour les étudiants qui vivent en kot communautaire (où cuisine et installation sanitaire sont partagées) : ils n'ont droit qu'au statut cohabitant (389 euros par mois au lieu de 583 euros), alors qu'ils vivent de façon autonome.

Tout comme en ce qui concerne l'immunisation socio-professionnelle : les personnes ayant droit au RIS peuvent cumuler un petit contrat de travail avec le RIS, jusqu'à un montant maximal de 177 euros par mois. Les étudiants ne peuvent aller que jusqu'à 49 euros par mois.

Enfin, le CEDUC estime que le CPAS ne respecte pas toujours le projet de vie des étudiants, qu'il les réoriente trop vite vers des formations non désirées, ou les pousse à abandonner leurs études en cas d'échec.

Le CEDUC dénonce aussi l'avantage donné aux CPAS par le fédéral s'ils font recours aux débiteurs d'aliments pour les étudiants.



(1) Comité de défense des usagers du CPAS, 35 rue Van Elewijck, 1050 Bxl ; Contacts : Le Quang Kim 0499-43.93.50 ; Farah Yacin 0497-900.584.

(2) Fédération des Etudiants Francophones, 25 Chaussée de Haecht, 1210 Bruxelles ; tél. 0478-51.13.34.

(3) Exposé des motifs, loi sur le droit à l'intégration sociale, avril 2002.

## 2. Problèmes liés à la loi sur le droit à l'intégration sociale

La FEF souligne que tous ces problèmes sont liés à l'esprit général de la nouvelle loi, qui, de par sa formulation et ses dispositions notamment en termes de subventionnement, force les CPAS à concevoir leurs rapports avec leurs bénéficiaires dans une optique de mise au travail plus immédiate, sans nécessairement tenir compte des aspirations des étudiants.

Les intentions sont bien claires dans l'exposé des motifs de la loi, où il est question de l'augmentation du nombre de jeunes de moins de 25 ans à charge des CPAS : « *Quelles que soient les raisons profondes de cette augmentation, cette tendance doit être inversée.* »

Rien d'étonnant : ici comme ailleurs, on passe d'une optique d'Etat-providence à celle d'un Etat social actif. La FEF souligne plusieurs points : alors que la loi s'étend longuement sur l'importance du travail pour l'intégration sociale, il n'est nulle part précisé qu'il doit s'agir d'emploi « convenable ».

Autre aspect prioritaire de la loi : la « responsabilisation » du jeune via le « projet individualisé d'intégration sociale », par lequel le CPAS a une grande latitude pour imposer ses vues au jeune. La FEF rappelle que les « Contrats d'intégration sociale » sont déjà d'application depuis 1993, et n'ont jamais été évalués, avant d'être systématisés dans la nouvelle loi.

## 3. Réponse du CPAS d'Ixelles au CEDUC

Dans une lettre, datée du 23 juillet 2003, le CPAS d'Ixelles récusé les accusations du CEDUC quant au fait qu'il ne laisserait pas le choix des études, ou dissuaderait des étudiants de les poursuivre. Le CPAS dit constater une grande difficulté des jeunes pour le choix de leurs études : ils sont peu informés quant au contenu réel des études, et des acquis nécessaires à leur mise en œuvre ; le CPAS s'efforce donc de les informer au mieux.

En cas d'échecs répétés, le CPAS incite la personne à réorienter ses choix, et ne supprime pas l'aide. Il arrive aussi que le CPAS d'Ixelles continue à soutenir des étudiants bisseurs,

même s'ils perdent leur bourse à cause de leur échec ; des cours de rattrapage sont parfois aussi pris en charge.

Quant au recours aux débiteurs d'aliment, il est exceptionnel à Ixelles. Dans les faits, il ne se fait que pour 3 étudiants...

Par rapport à l'application du taux cohabitant pour les étudiants en comu, c'est la loi qui le prévoit ainsi, comme pour toutes les personnes dépendant du CPAS. On peut regretter de telles dispositions, vu le montant des loyers à Bruxelles : mais c'est alors la loi qu'il faut modifier.

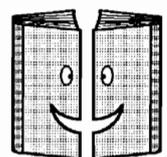
De même pour l'obligation de travailler 1 mois par an, pendant les vacances : c'est prévu dans la loi. Le CPAS souligne (à juste titre) que beaucoup d'étudiants, non aidés par le CPAS, font de même, tout comme un nombre non négligeable d'étudiants travaillent toute l'année pour payer leurs études...

En ce qui concerne l'immunisation professionnelle, il s'agit du cas d'étudiants boursiers, qui ne peuvent légalement pas dépasser le montant de 49,58 euros ; les autres étudiants peuvent aller jusqu'à 177,76 euros.

Le CPAS termine sa lettre (adressée à tous les signataires de la pétition du CEDUC) en concluant que des dysfonctionnements peuvent cependant exister ; il invite toute personne victime de pratique abusive ou de comportement arbitraire à se faire connaître. Selon nos informations, à ce jour<sup>4</sup> aucun étudiant n'a pris contact avec la présidente du CPAS pour se plaindre.

(4) 5.9.2003

*A lire et à débattre...*



# Bras de fer gauche/droite autour de la problématique de l'école.

*Bernard De Commer, enseignant détaché au SEL-SETCa ; 21 mai 2003.*

Le cloisonnement de certains élèves (de plus en plus nombreux d'ailleurs) en fonction de leur handicap - physique, mental, socioculturel - a pour effet de créer des ghettos et d'étiqueter très clairement ces jeunes. La discrimination qu'on voulait positive s'est très vite muée en discrimination négative. Tel était mon constat et mon interrogation aux partis démocratiques à l'occasion de la campagne électorale préluant aux élections fédérales de mai 2003 via ce Journal, partis qui y répondirent par le même canal (voir numéro de mai/juin).

La réponse institutionnelle qu'on appelle aujourd'hui « Etat social actif » vise le plus souvent à maintenir la coexistence de citoyens inégaux au travers d'écoles inégales. C'est certes une caractéristique de toute forme institutionnalisée du pouvoir que de viser au statu quo et à ne bouger réellement que sous la contrainte (entre autres des groupes de pression), mais ce phénomène peut s'observer à des degrés divers, me semble-t-il, en filigrane du clivage traditionnel gauche/droite.

Partons du MR vers les ECOLOS, soit de la droite vers la gauche démocratique.

Le MR assimile - et il est le seul à le faire - ghettoïsation à enseignement technique et professionnel. C'est, à tout le moins, un glissement de sens intéressant et qui montre à loisir, si besoin était, que ce parti, sous des oripeaux sociaux, n'en a pas moins une approche strictement économique des phénomènes de société. Le MR ne s'en cache d'ailleurs pas, lorsqu'il affirme sans détour: nos jeunes sont ainsi formés au niveau souhaité par le monde économique. Pas la moindre petite allusion à une quelconque mission d'émancipation sociale qui reviendrait à l'école. Il affirme que tout un chacun peut devenir libre et égal par l'apprentissage des connaissances mais se limite à des solutions techniques qui ne visent pas à lutter en amont des inégalités. Le décrochage scolaire passe, pour le MR, par une meilleure orientation des élèves. Ce qui sous-entend une catégorisation des jeunes. Le MR parle d'ailleurs d'intelligence de la main.

C'est le bon vieux discours de droite qui se résume à : il y en a qui sont faits pour servir, d'autres pour diriger. Je ne nie pas le fait d'une

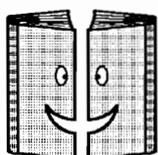
intelligence de la main, d'une intelligence pratique, mais je me refuse à ce qu'elle soit intimement associée aux origines socio-culturelles et économiques des jeunes. Comme s'il s'agissait là d'une fatalité, pire d'une prédestination. Le MR semble l'affirmer en tout cas et se profile très nettement pour un statu quo sociétal.

Transitions un moment par le cdH, qui se profile comme un parti centriste, entre les blocs de gauche et de droite pour reprendre l'expression de sa présidente. Et effectivement, ici, on assiste à une valse-hésitation perpétuelle entre gauche et droite. Tantôt, on prône une forme de libéralisation en optant pour l'autonomie des établissements plutôt que pour le passage obligé des projets par un organe centralisateur de contrôle comme c'est le cas pour l'heure ; tantôt, on parle d'un système d'octroi différencié où l'élève génère des moyens où qu'il se trouve, le cdH se positionnant de la sorte dans le voisinage des ECOLOS qui, si je ne m'abuse, ont été les premiers à développer ce concept au plan politique. Mais, paradoxalement, c'est un système qui devrait renforcer le contrôle centralisateur.

On revendique également des avantages sociaux non exécutés, tout en se refusant par ailleurs à assumer toutes les obligations d'un enseignement de service public. Les raisons qui limitent l'accès de certains élèves à des écoles déterminées (tous les réseaux sont concernés, je m'empresse de l'ajouter) sont bien connues. Réclamer une enquête savante à ce propos relève de la mauvaise foi. Le cdH le sait bien, qui propose immédiatement après une allocation de rentrée, dont il ne dit pas si elle est linéaire ou ciblée. Le principe "un enfant égale un enfant" étant sien, il y a tout lieu de croire que le cdH la veut octroyée à tous, de la même manière. Ce voulant, les plus pauvres seraient certes un peu moins pauvres, mais les plus riches un peu plus riches encore. Bref, le cdH s'inscrit dans une logique de statu quo.

Venons-en au PS qui se positionne, ici, moins à gauche que les ECOLOS, dans la mesure où il ne remet pas fondamentalement en cause le principe de la discrimination positive. Il en revendique même la maternité (Mme Onkelinx) en parlant de philosophie généreuse et

*A lire et à débattre...*

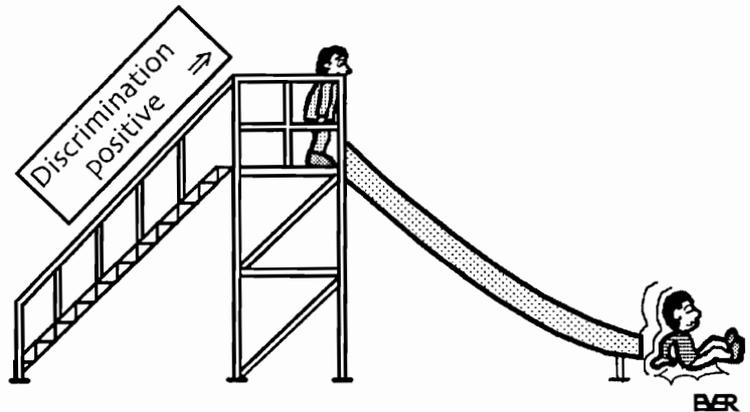


volontariste. Il oublie de dire que, historiquement parlant, cette dernière est passée d'actions positives en zones d'éducation prioritaires (ZEP) à la discrimination positive parce qu'elle se devait de réagir face à des violences graves dans certains établissements, dues en partie au plan de rationalisation qu'elle avait induit dans l'enseignement secondaire et dont ce dernier paie toujours la facture aujourd'hui. Le décret sur la discrimination positive comprend d'ailleurs un large volet « violences ».

Le PS, soulignons-le, reste quand même dans des lieux communs qui se sont avérés, à l'usage, irréalistes. A savoir, par exemple, que ces moyens de discrimination positive puissent aider les jeunes à sortir de leur situation d'échec. Voeu pieux : réfléchir à des moyens de renforcer l'hétérogénéité en assurant la liberté d'accès à tous les établissements. Progrès : le concept d'hétérogénéité apparaît pour la première fois. Mais pas un mot sur les moyens d'y parvenir. En imposant la gratuité absolue ? La carte scolaire ? J'en doute. Aujourd'hui, le fait de l'enseignement non public est un fait acquis dans la tête du PS. Son président a participé au récent Congrès de l'Enseignement Catholique. Lors des Ateliers du Progrès, le PS leur a rendu la pareille.

Une logique de statu quo donc, de reconnaissance des piliers traditionnels de la société belge. A noter quand même : le PS est le seul à aborder les conditions de travail des enseignants dans les écoles en discrimination positive. Mais le PS n'aborde pas les conditions de travail en général déplorables dans la plupart des établissements, qui n'hésitent pas à se décharger de jeunes à problèmes sur le dos d'autres écoles.

C'est chez les ECOLOS, (et, soit dit en passant, je n'en suis pas un et me revendique d'être socialiste) qu'il me semble que la volonté d'agir en amont de l'école est la plus marquée. On y parle de travailler sur les logiques sociales, culturelles et relationnelles qui conduisent à la relégation. Il est question, avec eux, d'une approche globale du problème. Les ECOLOS parlent de l'enseignement spécial - et ils sont les seuls à le faire alors qu'en CFWB le Ministre de tutelle de l'enseignement spécial est MR-



dans une perspective d'intégration chaque fois que possible.

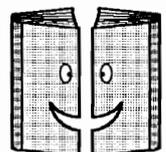
Ils insistent - et nul autre parti ne le fait aussi nettement - sur le fait de limiter le nombre des bénéficiaires de la discrimination positive et surtout en font un passage transitoire. Idée neuve, s'il en est, les ECOLOS font étalage d'un nouveau concept, qui se rapproche d'ailleurs assez de la philosophie des ZEP, à savoir la mise en place de mécanismes de financement de différenciation positive au coeur même du système de financement et d'encadrement des écoles. C'est à juste titre, dès lors, que ce parti peut affirmer qu'il veut aller à contre-sens de toute ghettoïsation.

### En conclusion

On le voit, le clivage gauche/droite, dont certains prétendaient avant les élections qu'il était un concept archaïque et dont aujourd'hui les mêmes ne cessent de parler, ce clivage existe bel et bien y compris dans une problématique comme celle de l'enseignement et de l'exclusion scolaire. Si aucun des partis démocratiques n'érige l'exclusion en principe, l'approche qu'il peut avoir de l'école, de ses finalités, de son organisation, des moyens qui lui sont apportés n'en est pas moins déterminante dans le processus même de l'exclusion.

Il est à regretter, en tout cas, pour la gauche, que les ECOLOS se soient effondrés aux récentes élections fédérales. La gauche se voit amputée d'un bras qui lui eût été d'un bon secours dans la partie de bras de fer qu'elle entamera avec la droite libérale notamment sur le plan de la problématique scolaire.

*A lire et à débattre...*



# OMC : Les enjeux du sommet de Cancún

Extrait du  
« Lexique de la  
Mondialisation »,  
voir annonce  
ci-dessous.

Ce sommet a lieu au Mexique, en ce mois de septembre 2003.

Les enjeux du très important sommet de Cancún seront principalement :

- l'AGCS<sup>(1)</sup>, dont les pays du nord veulent accélérer la mise en place, pour que la démocratie soit totalement privatisée (voir le point AGCS) ;
- les subventions européennes et états-uniennes à l'agriculture, qui ont pour effet d'étrangler des dizaines de millions d'agriculteurs du Tiers-monde ;
- la propriété intellectuelle, c'est-à-dire le brevetage du vivant et les brevets sur les médicaments, qui permettent de faire du profit avec nos vies, et de laisser mourir celles et ceux qui ne permettent pas de profit ;

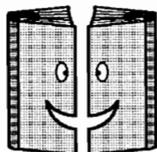
- un traité de protection des investissements (voir ce mot), point rejeté lors des deux précédentes conférences ministérielles de l'OMC, à Seattle en 1999 et à Doha (Qatar) en 2001.

Pour les travailleurs, pour les citoyens et les peuples du monde, l'enjeu de Cancún est simple : l'opposition à ce porte-avion de la mondialisation qu'est l'OMC, opposition croissante depuis des années, va-t-elle s'exprimer avec toujours plus de force, de clarté et d'unité ? Finissons-nous par imposer aux fanatiques du profit notre ordre du jour : contre la guerre, le racisme, l'exploitation et le néo-libéralisme ?

Pour en savoir plus : R.M. Jennar, *Les enjeux de Cancún*, Oxfam, juin 2003, 40 p. (disponible à la CNE : 3 euros).

(1) Accord  
Général sur le  
Commerce des  
Services.

A lire et à débattre...



## Lexique de la mondialisation

Formation CNE 2003 : Le syndicalisme dans la mondialisation.

Un dossier préparé par Felipe Van Keirsbilck, avec les contributions de Nicolas Gougnard, Gwen Scuvie et Anne Meyer (service d'étude de la CNE).

En 55 chapitres, tout ce que vous voulez savoir sur la mondialisation. Le lexique se conclut par 10 questions que la mondialisation pose au syndicalisme.

165 pages - disponible sur demande à la CNE (7 euros).

Commande par fax : 02-538.93.51 ou par mail  
<felipe.vankeirsbilck@acv-csc.be>.

Voir aussi <http://www.cne-gmc.be>

# Surendettement

en bref

A l'occasion de la mise en route, en juin 2003, de la Centrale positive des crédits, nous avons décidé de refaire le point sur cette question<sup>1</sup>. L'importance de cette Centrale positive dans la prévention du surendettement est soulignée depuis de nombreuses années. Un premier pas avait été accompli le 1er janvier 1999, par l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi mettant en place le « règlement collectif des dettes ». C'est cette loi qui a permis la mise en place des services de médiation de dettes, bien connus aujourd'hui.

## 1. Qu'est-ce que le surendettement ?

Le surendettement est l'impossibilité de faire face de manière durable à ses dettes. Pour qu'il y ait surendettement, il faut qu'il y est un déséquilibre durable entre les dettes et les rentrées financières. Une personne qui n'éprouve que des difficultés passagères n'est pas en situation de surendettement.

Surendettement n'est pas synonyme de précarité. On peut être en situation de précarité pour cause de revenus insuffisants pour vivre décemment et ne pas être confronté à des retards de paiement.

## 2. Situation à l'heure actuelle

En Belgique, un nombre croissant de personnes est confronté au problème du surendettement, c'est-à-dire à la difficulté de rembourser des dettes de toute nature (dettes fiscales, d'énergie ou de crédit à la consommation). Les associations agréées et les CFAS qui fournissent aide et assistance (services de médiation de dettes) sont actuellement submergés par l'augmentation des demandes des personnes surendettées.

Bien que les données statistiques soient à ce jour insuffisantes pour mesurer l'ampleur du phénomène, l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement nous donne des indications intéressantes. L'essentiel de son rapport 2002 sur la prévention et le traitement du surendettement en Région wallonne est présenté plus loin dans ce numéro (voir article page 29).

Relevons déjà que la consommation privée des ménages tend à baisser tandis que le taux de croissance de leur endettement est plus élevé que jamais. Le nombre de Belges repris à la « Centrale de Crédits à la Consommation » qui enregistre toutes les défaillances en matière de crédits à la consommation et de prêts hypothécaires (voir plus loin l'article qui lui est consacré) a fortement augmenté (environ 400 000 personnes en 2002).

Le crédit à la consommation demeure une source d'endettement majeure, mais les dettes se diversifient et manifestent les nombreuses difficultés que les familles doivent affronter. Citons particulièrement le poids du loyer, les factures d'énergie, les dettes d'impôts, les frais de santé (hospitalisation et médicaments).

Certes, un certain nombre de ménages s'endettent parce qu'ils se sont laissés séduire par des « achats de confort » et par la consommation (voir article page 34), mais ils représentent une minorité. La plupart s'endettent pour pouvoir s'acquitter de leurs besoins élémentaires qu'ils n'arrivent plus à couvrir financièrement. Parmi ces besoins, les soins de santé occupent une place de plus en plus importante : 50% des ménages qui se présentent dans les centres de médiation de dettes ont une dette de soins de santé d'un montant moyen de 900 euros.

**Gabrielle Vogt ;**  
<gabrielle.vogt@bordet.be> ;  
sources : **Luc Uytendbroek,**  
directeur  
d'Espace  
Social Télé-  
Service « Un  
phénomène  
social  
croissant : le  
surendettement »  
paru dans  
Interface n°16,  
1<sup>er</sup> trimestre  
2003 et  
Observatoire  
du Crédit et de  
l'Endettement  
« La  
consommation  
et le crédit aux  
particuliers,  
rapport général  
2002 ».

(1) Nous avons  
déjà abordé la  
problématique  
du  
surendettement  
à de  
nombreuses  
reprises dans  
ce Journal,  
depuis 1999.  
Les articles  
sont  
consultables  
sur notre site  
internet  
(rubrique « les  
facettes de  
l'exclusion »)  
ou disponibles  
à notre  
secrétariat.



Nous ne pouvons donc que constater qu'il ne s'agit plus de problèmes d'endettement mais plutôt d'un manque criant de revenus.

### 3. Causes et conséquences du surendettement

Généralement, les personnes endettées ne sont ni malhonnêtes, ni spécialement dépensières. A l'origine de l'engrenage infernal, c'est un événement qui surgit dans leur vie. Cet événement peut être une séparation ou un divorce, le décès du conjoint, des problèmes de santé (y compris de santé mentale) qui ont à la fois aspiré toute l'énergie et entraîné un laisser-aller total dans le domaine de la gestion administrative et financière, un handicap ou une maladie grave, etc...

Quand on leur donne la parole, les personnes surendettées relèvent qu'elles sont coincées dans un engrenage qui progressivement les acculent à une perte de contrôle de la situation. La société de consommation avec sa publicité agressive et omniprésente joue évidemment un rôle déterminant sur les mentalités. Des besoins factices sont vite créés. Se forcer à la prudence ou à l'économie devient alors un signe de marginalisation pour le surendetté.

Il résulte de cette situation que les personnes surendettées vivent dans la honte et la peur du jugement des autres. Ces personnes vivent très mal leur situation d'un point de vue psychologique, avec un sentiment d'échec, d'incapacité à gérer leur vie, de culpabilisation. Ce qui explique qu'elles tardent souvent à demander de l'aide. Les personnes surendettées sont souvent isolées, en rupture sociale et familiale. Elles doivent se priver de sorties, loisirs... et perdent ainsi leurs relations. Les difficultés financières sont également génératrices de tensions familiales et de ruptures.

Enfin, les personnes surendettées sont souvent confrontées à l'accumulation des problèmes : un problème financier en amène souvent un autre, c'est l'effet boule-de-neige.

### 4. Intervention des pouvoirs publics

Depuis quelques années, les pouvoirs publics se préoccupent davantage du phénomène du surendettement. Des dispositions légales visant à protéger le consommateur et à responsabiliser les prêteurs ont été adoptées. Des services de médiations de dettes (au sein du monde associatif et des CPAS) ont été mis en place et agréés par les pouvoirs régionaux wallons (130) et bruxellois (un bonne vingtaine).

De plus, la loi sur le règlement collectif de dettes du 5 juillet 1998 est d'application depuis le 1er janvier 1999. Celle-ci améliore l'efficacité des interventions des médiateurs en instaurant une procédure devant le juge de saisie. Ce dernier aura la mission d'encadrer le travail du médiateur lorsqu'un accord amiable sera dégagé avec les créanciers. Si ce n'est pas le cas, le juge pourra alors imposer un plan d'apurement, qui ne pourra excéder 5 années. Au terme de cette période, une remise de dettes pourrait être décidée par le juge des saisies, dans certaines conditions.

En trois ans et demie, la procédure de règlement collectif de dettes a déjà permis de « sauver » des milliers d'endettés, pour autant que ceux-ci soient solvables. On entend par solvable toute personne disposant d'une quotité disponible de revenus, même minimale (50 à 75 euros), lui permettant de rembourser ses dettes. Cette procédure a en effet l'inconvénient d'exclure les plus démunis (touchant moins de 875 euros/mois), non-solvables car ne disposant pas d'une quotité minimale saisissable. Comment en effet négocier le paiement de ses dettes lorsqu'on est totalement insolvable ?

Enfin, dernière de la série, la loi du 4 septembre 2002 sur la médiation de dettes contraint les CPAS à prendre en charge les dettes d'énergie des citoyens menacés de coupures de gaz et d'électricité et à proposer, le cas échéant un plan d'apurement au surendetté.

(1) C'est la part du revenu saisissable.

Surendettement



# Le surendettement en quelques chiffres

en bref

Les informations présentées ci-dessous sont issues du rapport d'évaluation 2002 « *Prévention et traitement du surendettement en région wallonne* » réalisé par l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement. Elles ne concernent que les personnes qui se sont présentées dans un service de médiation de dettes. Elles ne prennent donc pas en compte l'ensemble des surendettés.

Environ 400.000 personnes (soit 5% des personnes majeures en Belgique) sont enregistrées comme « mauvais payeurs ». La proportion des dettes liées aux dépenses en soins de santé, eau, gaz, électricité, téléphone, loyer..., est en nette augmentation par rapport à celles qui sont liées à des crédits à la consommation (achats).

## 1. L'endettement en Belgique

Fin juin 2002, environ 402.000 personnes en Belgique et 550.000 contrats étaient enregistrés dans le fichier de la Centrale des crédits aux particuliers de la Banque nationale<sup>1</sup>. Il s'agit de près de 5 % des personnes majeures de la population (ils étaient 4,6% en 1996). Le nombre de contrats enregistrés a augmenté d'environ 24.000 unités au cours de l'année 2001 (soit une augmentation de 4,6%). 20 % des personnes enregistrées le sont pour au moins 5 contrats.

Pour 2001, les greffes des tribunaux ont signalé 6.700 avis de règlement collectif de dettes dont un tiers seulement sont suivis d'un plan d'apurement. Le montant des crédits à la consommation a été de 13,2 milliards d'euros durant l'année 2000, soit une augmentation de 3,8 % par rapport à l'an 2000.

Ce montant correspondait à 4,5 millions de contrats.

### ● Bruxelles-Capitale

Fin 2001, près de 52.000 personnes bruxelloises étaient enregistrées dans la Centrale des crédits aux particuliers de la Banque nationale. Entre 1999 (date d'entrée en vigueur de la loi<sup>2</sup>) et fin juin 2002, près de 2000 personnes ont fait l'objet d'un avis de règlement collectif de dettes dont à ce jour environ un quart ont fait l'objet d'un plan de règlement amiable ou judiciaire.

### ● En Wallonie

En 2002, au sein des dossiers de médiation de dettes, les dettes les plus fréquentes concernent les loyers (21% des dossiers), les factures de gaz et d'électricité (36%), d'eau (22%), de téléphone (38%), et les dettes fiscales (72%). Les dettes qui concernent les soins de santé touchent 50 % des ménages surendettés (ce chiffre a doublé en sept ans). Le montant moyen

de l'endettement s'élève à 19.000 euros par ménage ; 15% des ménages endettés le sont pour plus de 25.000 euros.

Plus d'un quart des personnes accompagnées par un service de médiation nécessitent un suivi psychologique. Les revenus moyens des ménages accompagnés étaient d'environ 1265 euros par mois. En 2002, 58% des personnes fréquentant un service de médiation de dette ont moins de 45 ans.

### ● En Flandre

Fin 2001, près de 160.000 personnes habitant dans les cinq provinces flamandes étaient enregistrées dans la Centrale des crédits aux particuliers de la Banque nationale. Entre 1999 (date d'entrée en vigueur de la loi) et fin juin 2002, plus de 11.000 personnes ont fait l'objet d'un avis de règlement collectif de dettes dont à ce jour un peu moins d'un tiers ont fait l'objet d'un plan de règlement amiable ou judiciaire.

## 2. Le surendettement en région wallonne

● Profil socio-économique des surendettés  
Il indique une précarité qui confirme une situation d'inégalité face au surendettement.

● Tranche d'âge : 25-45 ans

● Education : faible niveau de qualification.  
9% des chefs de ménage sont sans diplôme, 37% ont achevé le cycle secondaire inférieur et 34% ont leur diplôme de secondaire supérieur.

● Situation professionnelle : le pourcentage des chefs de ménages sans emploi ne cesse d'augmenter. On passe de 37% en 1994 à 51% en 2002.

Gabrielle Vogt ;  
<gabrielle.vogt@bordet.be>

(1) Il s'agit ici de la centrale « négative » ; voir article page...  
(2) voir Journal du Collectif n°14, mai-juin 1999, « Le bout du tunnel pour les personnes surendettées », et n°16, septembre-octobre 1999, « Le surendetté et la loi » ; Ces articles sont disponibles sur notre site internet (rubrique « les facettes de l'exclusion »).



Sources :  
 Banque  
 Nationale de  
 Belgique :  
 statistiques  
 2001, mises à  
 jour au 30/06/  
 2002.  
 Institut  
 National des  
 Statistiques :  
 communiqué  
 de presse 2002.  
 Observatoire  
 du Crédit et de  
 l'Endettement :  
 La  
 consommation  
 et le crédit aux  
 particuliers,  
 rapport  
 général 2002.

## Surendettement



- Revenus : 69% des ménages perçoivent des revenus de remplacement (pensions, indemnités, AMI, allocations de chômage...). 81% d'entre eux perçoivent des revenus de remplacement uniquement. 40% des ménages gagnent moins de 1.000 euros par mois et 72% moins de 1.500 euros. Le montant moyen est de 1.260 euros.
- Situation familiale : en majorité des couples avec enfant(s), mais également 35% d'isolés (contre 21% en 1994) et 17% de familles monoparentales (contre 12% en 1994). 34% des chefs de ménages sont séparés ou divorcés.
- Logement : le nombre de ménages locataires est passé de 49% en 1994 à 75% en 2002.

### ● L'endettement au féminin

Les femmes sont plus sérieusement touchées que les hommes. En effet, les chefs de familles monoparentales surendettées sont des femmes dans 92% des cas.

Leur profil est le suivant :

- 76% ont moins de 34 ans
- 97% ont des enfants à charge
- 38% ont au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur
- 66% sont sans emploi
- 62% bénéficient d'allocations de chômage ou de revenus d'intégration.

Dans 31% des cas ces femmes ont plus de trois contrats à la consommation en cours et dans 11% des cas le montant des dettes excèdent 25.000 euros.

### ● Le type de dettes

Les origines sont en général multiples (multi-endettement).

Les dossiers font référence à :

- Au moins un crédit à la consommation dans 74% des cas.
- Un ou deux crédits hypothécaires en cours dans 19% des cas.
- Des dettes autres que le crédit dans 88% des cas.
- Le nombre moyen de contrats par ménage est de 3,5.

L'endettement est lourd au point de vue montants : en matière de crédit à la consommation, les montants moyens empruntés s'élèvent à 16.600 euros, et le montant à

rembourser se monte à 13.900 euros par ménage en moyenne.

### ● Nature des dettes

- Dettes de soins de santé : présentes dans 25% des cas en 1994, dans 50% des cas en 2002, avec un montant moyen de 850 euros.
- Dettes d'eau : présentes dans 12% des cas en 1994, 22% aujourd'hui.
- Dettes de téléphone : passent de 14% en 1994 à 38% en 2002 ; elles sont présentes dans 38% des cas.
- Dettes fiscales : passent de 47% en 1994 à 72% des cas en 2002.
- Dettes de loyer : 21% des ménages ont des dettes de loyer. Le montant moyen des loyers est de 300 euros. Pour 39% des ménages, les dépenses de logement représentent plus de 30% des ressources totales.
- Dettes d'énergie : un ménage sur trois a une dette de gaz et d'électricité pour un montant moyen de 950 euros (en croissance)
- Dettes de primes d'assurances : présentes dans 21% des cas.

### ● Médiation de dettes

En 2001, presque 11.000 dossiers de médiation de dettes étaient en cours de traitement. La médiation de dettes s'est révélée possible dans 79% des cas. Dans 16% des cas, les ressources de la personne surendettée étaient insuffisantes. Dans ce dernier cas, les médiateurs de dettes écrivent aux créanciers pour signaler la non-solvabilité des personnes et écarter ainsi le passage des huissiers. Ce système a une certaine efficacité : parmi les créanciers qui menacent de vente immobilière, seulement 10% passent à l'acte, les 90% restant renoncent : que saisir chez des gens qui ne sont pas propriétaires, qui n'ont pas de voitures, ni de télévision ?

Lorsque les personnes se présentent dans un centre de médiation de dettes, elles sont déjà confrontées à une série de difficultés (retards de remboursement, mise en demeure, saisie sur salaire ou mobilière...); 27% des personnes nécessitent un suivi psychologique, assuré dans l'ensemble des cas.

# La Centrale positive des crédits

en bref

Depuis plusieurs années, le nombre de personnes surendettées n'a cessé de croître. Entre fin 2000 et fin 2002, par exemple, l'augmentation a été spectaculaire : 7% !

A l'origine du phénomène, on cite principalement l'accroissement des contrats de crédit à la consommation. Aussi, malgré la création du Fonds du traitement du surendettement - qui a été longtemps bloquée par les banques - fallait-il attaquer le mal à la base, afin d'éviter que le problème ne prenne des proportions encore plus grandes. Pour cela, il fallait non seulement sensibiliser, mais responsabiliser ceux qui profitent le plus du système, à savoir les prêteurs. C'est chose faite aujourd'hui, avec l'entrée en vigueur le 1er juin dernier, de la nouvelle réglementation sur le crédit aux particuliers. Des associations telles que Test-Achats (et d'autres) ont été à la pointe de ce combat. La nouvelle réglementation créée, au sein de la Banque Nationale, à côté du célèbre fichier « de mauvais payeurs », un nouveau fichier, dit « positif », appelé à prévenir le surendettement. De quoi s'agit-il ?

## 1. Un fichier « positif »

Enfin un fichier conçu aussi dans l'intérêt des consommateurs ! Il sera désormais plus difficile de consentir un prêt à des personnes qui risquent d'avoir du mal à rembourser.

La centrale des crédits aux particuliers a été complètement réorganisée afin de lutter plus efficacement contre le phénomène du surendettement. La mesure la plus spectaculaire est la mise sur pied d'un fichier « positif », c'est-à-dire un fichier prévoyant l'enregistrement obligatoire de tous les contrats de crédit à la consommation et hypothécaires<sup>2</sup>, avec obligation pour le prêteur de consulter ce fichier avant de pouvoir consentir un prêt, quel qu'il soit. Ce fichier positif vient s'ajouter au fichier jusqu'à présent exclusivement négatif de la Centrale des crédits aux particuliers, ne reprenant que les seuls contrats en défaut de paiement. L'enregistrement positif est entré en vigueur le 1er juin 2003.

Le fichier positif de la Centrale des crédits aux particuliers est entré en vigueur le 1er juin 2003. Il vise à prévenir le surendettement, et à responsabiliser les prêteurs. Ceux-ci ne pourront plus délivrer de crédits à des personnes qui ne seraient pas capables de rembourser. S'ils accordent des prêts à la légère, les prêteurs s'exposent à des sanctions sévères. C'est le consommateur qui est ainsi mieux protégé.

## 2. Pour endiguer le phénomène du surendettement

Cette inflation du surendettement s'explique notamment par l'essor pris, ces dernières années, par les prêteurs non bancaires : sociétés de financement, grands magasins, entreprises de vente par correspondance.

En effet, ceux-ci accordent en moyenne plus d'ouverture de crédit que les banques, en tout cas pour les montants peu élevés (moins de 1500 euros). Or, si ces ouvertures de crédit offrent une grande souplesse d'utilisation, elles ont aussi le défaut d'être consenties à des taux très élevés et de laisser une trop grande liberté au consommateur : hors le remboursement mensuel très bas prévu par la plupart des prêteurs, il peut décider lui-même du moment et du montant du remboursement. De sorte qu'il peut avoir tendance à oublier sa dette. Ce qui explique sans doute que les ouvertures de crédit représentent 34% du total des contrats en défaut de paiement contre 18% en 1996. Comme on le voit, l'évolution est galopante !

Fichier positif ? Oui, pour agir de manière plus préventive contre le surendettement. Pour ne plus se limiter à enregistrer dans la Centrale les seuls contrats de crédit faisant l'objet d'un défaut de paiement, comme c'était le cas jusqu'à aujourd'hui. Avec pour conséquence que, lors de la conclusion d'un contrat de crédit,

Gustave  
Tshiamala,  
Collectif  
Solidarité  
contre  
l'exclusion ;  
<gustave@  
asbl-csce.be> ;  
à partir d'un  
article de Test-  
Achats, « Un  
fichier  
positif ! »,  
Budget &  
droits n° 168,  
mai-juin 2003,  
p 16 ; rue de  
Hollande  
13 ; 1060  
Bruxelles -  
tél : 02-  
542.35.55 ;  
site :  
<www.test-  
achats.be>.  
Nous  
remercions  
Test-Achats de  
son aimable  
autorisation à  
reprendre de  
larges extraits  
de son article.

(1) Le nombre de « mauvais payeurs » enregistrés est passé de 517.690 à 552.000.

(2) voir articles publiés dans le Journal du Collectif n°14, mai-juin 1999, « Le bout du tunnel pour les personnes surendettées », n°16, septembre-octobre 1999, « Le surendetté et la loi », et n° n°30, janvier/février 2002, « La centrale positive des crédits ». Ces articles sont disponibles sur notre site internet (rubrique « les facettes de l'exclusion »).





les prêteurs, légalement tenus de consulter la Centrale, n'avaient qu'une vue très partielle de la situation du candidat emprunteur : celui-ci n'apparaissait dans la Centrale que s'il connaissait déjà un problème de remboursement.

Ce fichier « négatif » était dès lors sans grand effet sur la prévention du surendettement : une personne déjà à la limite de ses possibilités de remboursement pouvait très bien se voir consentir un nouveau prêt sous prétexte qu'elle n'était pas fichée.

En obligeant maintenant l'enregistrement de la totalité des prêts, la nouvelle réglementation offre au prêteur une vue bien plus large des possibilités de l'emprunteur qui n'a plus la possibilité de dissimuler les charges auxquelles il doit faire face. De même, les prêteurs sont davantage responsabilisés. Ils ne peuvent plus désormais « ignorer » certains contrats de crédit déjà souscrits par l'emprunteur, puisqu'ils sont enregistrés. Et, comme la loi oblige le prêteur à ne délivrer d'offre de crédit que s'il estime que le consommateur sera à même de le rembourser, plus question d'accorder des prêts à la légère, sous peine de sanctions sévères.

### 3. Enregistrer quoi ?

On l'a dit : les défauts de paiement restent obligatoirement signalés à la Centrale. En outre, tous les nouveaux prêts, quels qu'ils soient, devront désormais être enregistrés auprès d'elle, indépendamment d'un défaut de paiement : prêts hypothécaires, prêts et vente à tempérament (pour financer l'achat d'une voiture, d'un téléviseur ou d'un ordinateur « à crédit »), crédit-bail (leasing) et ouvertures de crédit (carte Visa permettant d'échelonner les paiements, carte Aurora, etc.).

Lorsqu'il octroie un nouveau prêt, le prêteur communique à la Centrale l'identité complète du consommateur (nom, prénom, sexe, n° de registre national<sup>3</sup>, domicile), le type du contrat et ses principales caractéristiques : numéro, langue, montant total emprunté, montant et

nombre d'échéances, date de début et de fin du contrat.

Dans le cas d'une ouverture de crédit sont transmis les montants des sommes à disposition, c'est-à-dire le montant maximum qui peut être utilisé par le consommateur, qu'il fasse ou non appel à cette possibilité. Le nom et l'adresse du prêteur sont également enregistrés.

### 4. Qui peut consulter ce fichier ?

Pour protéger le consommateur contre tout abus éventuel lié à l'existence de ce fichier, la loi énumère de façon limitative les personnes ayant accès aux données enregistrées. Ce sont principalement les prêteurs agréés pour le crédit à la consommation (banques, etc.) et les entreprises hypothécaires. Peuvent également avoir accès au fichier : des avocats ou des notaires (pour les besoins de leurs professions : succession, défense en justice) ainsi que l'Office de contrôle des Assurances (OCA) ou la Commission bancaire et financière, agissant en tant qu'autorités de contrôle.

En tout cas les vendeurs et intermédiaires de crédit (commerçants proposant des produits à crédit, courtiers...) n'auront pas accès directement aux données du fichier. La loi stipule en outre que les renseignements communiqués à ces personnes ne pourront être utilisés que pour l'octroi ou la gestion des crédits. Elle interdit explicitement l'utilisation à des fins de marketing des renseignements enregistrés auprès de la Centrale. C'est pourquoi, d'ailleurs, ni le nom des prêteurs auprès desquels les contrats ont été souscrits, ni le n° et la langue de ces contrats ne sont mentionnés dans la réponse fournie par la Centrale, alors que ces données ont bien été enregistrées. Il ne s'agit pas de fournir au prêteur une nouvelle arme commerciale pour faciliter le placement de nouveaux contrats.

Le consommateur a un droit d'accès gratuit aux données enregistrées en son nom, ainsi que le droit de rectification et de suppression des données incorrectes. Pour obtenir la communication des données qui le concernent, il doit adresser une demande écrite à la Banque

(3) NDLR : Jusqu'ici, pour des raisons de protection de la vie privée l'usage de ce numéro était réservé à certaines catégories d'agents publics. Maintenant les banques privées y ont accès, banques qui développent de plus en plus leur secteur « assurances ». Il faudrait sans doute renforcer la protection du citoyen vis-à-vis de l'usage de ce numéro, en tout cas par rapport aux données concernant la santé.

Nationale en joignant une photocopie de sa carte d'identité.

Pour faire rectifier ou supprimer des données erronées, il doit en outre joindre un document justifiant le bien-fondé de sa demande : par exemple une copie du contrat de crédit ou une preuve de paiement.

A noter que le consommateur est toujours informé de l'enregistrement des données le concernant : tout contrat de crédit doit en effet comporter une clause signalant l'enregistrement et la consultation de la Centrale des crédits aux particuliers, les objectifs de la Centrale, l'existence d'un droit d'accès et de recours ainsi que le délai de conservation des données enregistrées. Si un consommateur s'estime victime d'un démarchage commercial par le biais de la Centrale, il peut s'adresser directement à la Commission de la protection de la vie privée<sup>4</sup> ou à la Banque Nationale<sup>5</sup>.

## 5. Délais de prescription

La nouvelle réglementation est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2003. Elle a une portée rétroactive : les prêteurs sont tenus de communiquer également les contrats de crédit (à la consommation et hypothécaire) conclus avant le 1<sup>er</sup> juin 2003 et dont la durée restant à courir à cette date est supérieure à six mois et les consommateurs ne seront pas avertis individuellement de l'enregistrement de ces anciens contrats.

Pour l'enregistrement positif, les données sont encore conservées pendant trois mois et huit jours après la date de fin du contrat de crédit (afin d'être certain que les dernières mensualités ont été payées) après quoi elles sont automatiquement supprimées.

Pour les défauts de paiement, les données sont encore conservées pendant un délai d'un an après la régularisation du contrat. Si le contrat n'est pas régularisé, le délai maximum d'enregistrement est de 10 ans.

## 7. Que risquent les prêteurs véreux ?

Le prêteur qui ne remplit pas ses obligations légales risque de graves sanctions, c'est à dire si :

- il ne consulte pas la Centrale des crédits avant d'octroyer un prêt ;
- ou encore, il accorde un crédit alors que, sur base des informations dont il dispose, il doit savoir que l'emprunteur sera incapable de rembourser ;

Dans ce cas, le tribunal pourra décider que le consommateur ne doit rembourser que le montant emprunté ou le prix du bien au comptant, tout en pouvant continuer à payer par mensualités. De son côté, le prêteur ne touche donc ni indemnité, ni intérêts. Le juge peut également prononcer la nullité du contrat de crédit, même si c'est plutôt rare dans la pratique, vu les désagréments supportés alors par le consommateur.

La Centrale ne résoudra pas tous les problèmes de surendettement. Il est clair que, tel qu'il a été réorganisé, le système donnera au prêteur une appréciation plus précise de la solvabilité du candidat emprunteur.

Tout risque de surendettement n'est pas écarté pour autant. D'abord, parce que le surendettement ne se limite pas aux seules dettes financières (il y a aussi le fisc, le gaz, l'électricité, les télécoms, et les factures de santé, voir page 30). Ensuite parce que, même si le prêteur est légalement tenu de consulter la Centrale avant l'octroi de tout nouveau crédit, la décision finale lui appartient : l'enregistrement (tant positif que négatif) ne constitue qu'un élément d'appréciation. Mais, vu les sanctions qui risquent de s'abattre sur eux en cas d'octroi abusif de crédit, il est clair que les prêteurs devront faire montre désormais d'une prudence accrue, et qu'on espère ainsi assister à une nette diminution du nombre de contentieux.

Le grand bénéficiaire de cette nouvelle réglementation reste le consommateur, qui est ainsi mieux protégé contre les abus des prêteurs indécents.

(4) bd de  
Waterloo, 115,  
1000 Bruxelles,  
tél :  
02-542.72.00

(5) bd de  
Berlaimont 14,  
1000 Bruxelles,  
tél : 02-  
221.30.06

*Surendettement*



# Consommer sa vie à consommer

en bref

Achetez encore, vous serez plus heureux : le mensonge destructeur du monde capitaliste, un piège qui détruit les plus démunis...

Catherine  
Brescheau ;  
<hoffman.  
brescheau@  
skynet.be>

Il y a quelques mois, Mme C. nous contactait pour nous faire part de sa situation.

Un parcours qui commence à être très connu. Monsieur et madame C. travaillent, ils ont deux bons salaires, ils veulent gâter leurs enfants et vivre bien, « comme tout le monde ». Un petit emprunt par ici, un par là, pas de problème, les banques et les sociétés de crédit vous « offrent » leurs sous-sous à tous les coins de rue. Et puis, le grain de sable, la perte d'un boulot. Un accident de voiture et la machine s'emballe. Il faut emprunter à nouveau, pour rembourser l'emprunt, emprunter ailleurs, c'est si facile. Plus moyen d'en sortir, c'est la chute infernale, la machine va les broyer. Alors apparaît le médiateur qui vient mettre de l'ordre, aider à gérer le budget jusqu'à apuration des comptes. Quoi qu'il arrive le créancier doit être payé. Au pire pour lui, il ne gagnera pas d'argent sur le dos de ces gens là.

Un cas isolé ? Non ! Une spirale dans laquelle de plus en plus de gens sont entraînés.

## 1. Une régression de société

Une affaire de (mal)chance, de destin, hasard de la vie ? Et si au lieu d'y voir un coup du sort ou la main d'un quelconque dieu, il n'y avait là qu'une mécanique tentaculaire qui fait tomber les plus fragiles dans un piège dont la cruauté est toute animale. Le plus faible y est mangé sans aucun état d'âme.

Notre société est basée sur le capital, il faut que l'argent circule, que la population dépense, que le capital tourne de plus en plus vite, que les dividendes grimpent toujours plus haut, bref que l'argent rapporte. Pour que l'argent rapporte - à un nombre de plus en plus restreint de personnes - il faut pousser à la consommation. Voilà, le mot est lâché ! Le but premier du capital est de faire consommer le plus possible au plus grand nombre possible, il faut

que la machine tourne. Et elle tourne, la machine sans âme, sa rotation s'accélère, et à chaque tour, les moins forts sont éjectés. Où est la malchance là-dedans ? Le surendettement est un moyen moderne de fabriquer de nouveaux esclaves, des gens dont le seul but dans la vie, la seule spiritualité, le seul besoin de savoir, deviendra l'argent.

La machinerie du surendettement est d'une simplicité diabolique. Il repose sur le chantage au bonheur.

Des valeurs plus traditionnelles comme la justice, la vérité, ou encore celles véhiculées par les morales ou les religions sont non avenues, ringardes, pour tout dire ennuyeuses dans notre post-modernité. Non, ce qu'il faut c'est être beau, fort, performant, épanoui, éternellement jeune, en bonne santé, digne d'amour, de préférence grâce à des moyens commercialisés et toujours à renouveler. Une pression formidable est exercée par les media et via le corps social pour vous en persuader, pour créer les besoins ad hoc si vous ne les éprouvez pas spontanément.

Et si vous résistez, la pression sera mise sur vos enfants, maillons faibles de la chaîne d'achat. Et si vous êtes toujours récalcitrant, alors on jouera la frustration, on vous fera comprendre à quel point vous êtes « hors norme ». En tous les cas, la question d'argent ne peut vous arrêter : on vous prêtera tout ce que vous souhaitez (évidemment, moins vous êtes solvable, plus le crédit sera cher, ne fut-ce que via les assurances qui y donnent accès).

Le problème, c'est que c'est ce même système marchand qui vous fournit votre revenu. Et pour être rentable, ce système a besoin de beaucoup d'acheteurs et du moins possible de frais, notamment salariaux. Votre emploi est donc de plus en plus précaire, menacé tant par le progrès technique que par la spéculation. Dame, il y va de la santé financière de la machine à fabriquer ce bonheur..

## 2. Petite logique de nuit

Est-il possible de dire non, d'échapper à cette machine monstrueuse ? Observons-en les tentacules ou « comment manipuler des gens

Surendettement



*libres et égaux?* » c'est à dire des hommes ayant une *culture de base*, un sens critique et une force de caractère, dans un monde où sont supposées régner des lois élaborées et les plus justes possibles. Des gens libres et égaux ! Oui, mais certains sont plus égaux que d'autres et plus libres. Peut-on parler d'égalité alors que toutes les femmes n'ont pas un salaire égal à l'homme pour le même travail, alors que toutes les femmes au foyer vivent avec un « salaire » d'appoint, ou sans salaire du tout ?

Peut-on parler d'égalité quand l'écart entre les revenus ne cesse de croître ? Quand les professions qui ne sont pas « marchandes » doivent mendier un salaire décent que les frais de fonction d'un cadre font paraître ridicule. Y a-t-il vraiment égalité entre les indemnités de licenciement d'une top manager et l'émolument que peut espérer un instituteur, parfois au prix de hautes luttes ? Peut-on parler d'égalité quand déjà tout est dit selon que vous sortiez d'une école en zone d'éducation prioritaire ou d'un collège de la couronne verte de Bruxelles ? A vous de compléter la liste...

Une culture de base pour qui ? Tout le monde y a-t-il droit ? Dans l'absolu, dans la loi, nos gouvernements successifs ont mis des moyens afin que tous nous ayons une culture de base suffisante, mais ce que je vois dans la réalité ne m'autorise pas à dire que tous nous y avons accès.

Le sens critique et la force de caractère que chacun est censé se forger au fil de son éducation et de l'expérience de sa vie permettent-ils de résister quand la publicité vous envahit, quand les messages assenés par les media dictent à chacun comment être pour ne pas être « moins que les autres », pour faire partie cette société. Quand, en fait, le savoir dispensé se résume à une accumulation d'informations dépourvues de recul et de sens critique. Quand le culte de la consommation nous fait passer du libre choix d'acquérir à l'obligation d'acheter « Libres » oui, de dépenser sans compter.

Ce que l'on constate donc, c'est une inégalité des moyens, qu'ils soient financiers ou culturels. C'est un jeu à somme nulle, où pour qu'il y ait des gagnants, il y a forcément des perdants... pour que peu gagnent beaucoup, il faut que beaucoup perdent le peu qu'ils ont.

Le mode de fonctionnement capitaliste ne

laisse en réalité que peu de choix. En outre, il est formidablement organisé ! Le marché a toujours une longueur d'avance sur la démocratie. L'ingénierie juridico-économique permet « en toute légalité » de contourner les lois de la démocratie, d'en paralyser l'application. Or le commun des mortels n'a accès qu'à ces lois démocratiques. Dès lors, le dernier recours contre le piège infernal montre toute sa faiblesse.

Comment s'étonner alors que le phénomène de surendettement prenne tant d'ampleur ?

Peut-on encore, lorsque l'on considère le mode de fonctionnement de notre société, croire sans hypocrisie que l'endetté est seul responsable de son malheur, est-ce bien à lui qu'il convient de faire la morale ? La morale n'a rien à y faire : le surendettement est un sous-produit naturel du système !

### 3. Reprendre contact

Si pour exister, il faut consommer, l'individu sans argent tombe en état d'inexistence, il est ignoré, il perd son autonomie. Il devient alors la proie de la « charité » : magasins pour pauvres, opérations tapageuses, larmes de circonstances, mécanismes de lutte contre l'endettement... Il n'est plus une personne, il devient un « problème ».

La « non-place » du surendetté est peut-être pire que celle du pauvre. De tous temps, la société a su s'y prendre avec « ses pauvres ». Prototype du nouveau pauvre, le surendetté ne trouve pas ses marques : il ne fait pas partie de ceux que la misère a toujours marqués et n'en assume pas le poids. Il est rejeté de son milieu culturel sans pouvoir en intégrer un autre.

Il n'est pas fortuit que le malaise de nos sociétés prenne la forme de la solitude et de la difficulté à avoir une communication « humaine ». Le mode de fonctionnement capitaliste a besoin de consommateurs isolés et serviles, pas de gens qui pensent, communiquent, s'organisent. Il crée ainsi un monde d'individus, que ce soit parmi les consommateurs ou parmi les « nouveaux exclus ».

N'est-ce pas là un refrain déjà entendu. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, c'est en s'organisant et en

*Surendettement*



trouvant des solidarités que le monde ouvrier s'est échappé des traquenards de la charité et de la morale, a brisé les chaînes de l'exploitation et a pu se faire respecter. A nouveau aujourd'hui, le monde capitaliste recrée les conditions de l'isolement et de la « dette » vis-à-vis non plus du patron comme jadis, mais du système tout entier, impersonnel : les gens n'ont plus à avoir de reconnaissance devant celui qui leur donne du travail, ils ont des dettes...

Le système produira sans cesse du surendettement, c'est son mode de fonctionnement (surendettement ici, dette du tiers monde plus loin).

Au-delà de réponses ponctuelles, fussent-elles

inscrites dans des lois, ce sont de nouvelles solidarités qui doivent s'organiser. Les principes de la micro-économie, les systèmes d'échanges locaux de biens et de services (SEL) montrent la voie. L'idée d'un syndicat de la vie quotidienne a naguère échoué : il faut tirer les leçons de cet échec et repartir sur de nouvelles bases.

Mais surtout, il faut remettre en question notre mode de vie asservi à un système tout entier tourné vers la consommation. Sans pour autant renoncer aux bénéfices du progrès, ou retourner vers des utopies spirituelles ou totalitaires. Le surendettement n'est pas une question d'économie: c'est avant tout une question politique.

## Le huissier

**D.D. Zintégré :**  
0486-300.073

Le mot huissier de justice fait peur et provoque un sentiment de culpabilité chez pas mal de personnes. Culpabilité face au passé auquel on ne peut rien changer et peur de ce qui va arriver. La peur et la culpabilité augmentent encore quand on ne sait pas quoi faire, quand on ne sait pas ce qui va arriver.

Souvent les gens voient l'huissier de justice comme une personne intraitable et ils se sentent impuissants face à un tel personnage. On préfère ne pas voir ce qui fait peur ou ce dont on se sent coupable. Avec tout ce que cela entraîne comme conséquences et ennuis supplémentaires !

« Ignorer » les lettres de l'huissier de justice

est très dangereux et peut entraîner des drames irréparables dans les familles. Si vous êtes menacé par un huissier, il faut réagir très vite. Demandez conseil aux associations collaborant au journal du CSCE par exemple..., au CPAS de votre commune ou à un organisme de médiation de dettes.

En 1997, le secrétariat d'Etat à l'Intégration Sociale a édité une brochure intitulée : *LE HUISSIER*, cette brochure très instructive est malheureusement aujourd'hui épuisée. Nous travaillons à la réactualiser.

Si vous désirez une copie des chapitres intéressants de cette brochure adressez-vous au secrétariat du CSCE.

Surendettement



Montants saisissables à partir du 1 janvier 2003 (en euros)		
Revenus mensuels nets (**)	Partie sur laquelle la saisie peut-être opérée	
	Revenus professionnels	Autres revenus
De 0 à 857	Rien	Rien
Entre 857,01 et 921	20 % de cette tranche	20 % de cette tranche
Entre 921,01 et 1.016	30 % de cette tranche	40 % de cette tranche
Entre 1.016,01 et 1.111	40 % de cette tranche	40 % de cette tranche
Plus de 1.111	Tout	Tout

# La dette du Tiers-monde

en bref

## 1. D'où vient la dette du Tiers-monde ?

On peut dater la naissance de cette dette par l'accumulation de réserves en dollars dans les banques européennes, au début des années '70 – à un moment où les possibilités de prêts se réduisent avec la crise. Suivant le vieil adage selon lequel l'argent ne doit jamais dormir, les banques vont trouver dans le Tiers-Monde un exutoire au manque de débouchés dans les pays riches. Cela va entraîner un afflux de prêts bancaires à l'égard des pays du Tiers Monde, souvent dirigés par des dictatures appuyées par les pays riches en période de guerre froide. (Videla, Pinochet, Marcos, Mobutu, le régime d'Apartheid en Afrique du Sud, etc.). Nombre de ces dirigeants ont d'ailleurs, grâce à l'ingénierie financière des banques prêteuses, directement détourné à leur profit l'argent emprunté au nom de leur pays, nourrissant leur clique et exacerbant des tensions sociales ou ethniques par un partage inégal des richesses.

Grâce à la faiblesse des taux d'intérêt réels, l'endettement restait soutenable pour les Etats, du Nord comme du Sud. Les économies du tiers-monde ne rencontraient pas de problème majeur pour rembourser, dans la mesure où les prix des produits qu'elles exportaient étaient à la hausse.

Un virage brutal est intervenu en 1979-1980 quand les taux d'intérêt réels ont bondi sous l'impulsion de la politique néolibérale menée par la Réserve fédérale des États-Unis, suivie par la Grande-Bretagne. Par exemple, les taux d'intérêt américains passent de 6,8% en 1977 à 18,9% en 1981, provoquant une hausse des taux réels de 0,3% à 8,6%. Cette décision aura un impact dévastateur sur les pays du Tiers-Monde. En effet, 70% des prêts bancaires octroyés durant les années 1970 avaient été contractés à des taux d'intérêt variables, indexés sur les taux américains et anglais. Du coup, la hausse des taux américains entraîne une hausse mécanique de l'endettement du Tiers-Monde, qui se retrouve financièrement asphyxié – d'autant que les cours des matières premières commencent à chuter. En août 1982, le Mexique est le premier pays à annoncer son incapacité de rembourser ses emprunts. Il sera rapidement suivi par d'autres pays aux quatre coins du Tiers-Monde.

Les gouvernements des pays riches se trouvent

L'endettement mondial a progressé de manière vertigineuse en trente ans : entre 1970 et 2001, la dette extérieure des pays pauvres a été multipliée par 35, celle des pays les plus industrialisés a été multipliée par 10. Toutefois, la totalité de la dette de tous les pays du tiers-monde ne représente que quelques pourcents du total des dettes dans le monde.

Mais cette dette, outre son origine immorale, est devenue un des mécanismes essentiels de la mondialisation capitaliste : le remboursement des intérêts étouffe les pays pauvres, et leurs difficultés récurrentes de paiement les obligent à passer par les exigences du FMI<sup>1</sup> - qui les « sauve » à chaque fois - au prix d'un asservissement croissant de leurs politiques... conduisant à une recolonisation de fait du Tiers-monde.

(1) Fonds Monétaire International.

alors devant un dilemme : soit sauver les pays du Tiers-Monde en faillite... soit sauver les banques du Nord mises en difficulté par ces prêts devenus douteux. Ils choisiront la seconde solution en confiant au FMI et à la Banque mondiale le soin d'octroyer de nouveaux prêts au Tiers-Monde, avec de l'argent public des contribuables des pays riches... mais à condition que ce soit pour rembourser leurs dettes aux banques privées du Nord !

## 2. Les intérêts de la dette sont la première cause de pauvreté au Sud

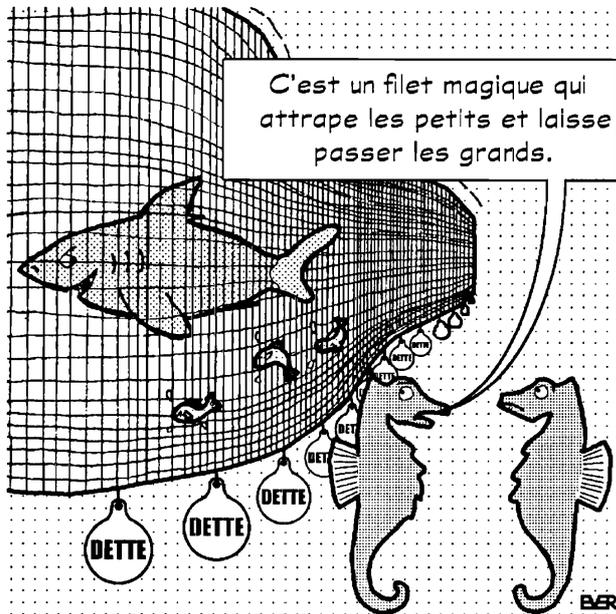
L'Afrique, par exemple, consacre 40% de ses revenus au remboursement de la dette. Le total du remboursement des seuls intérêts dépasse les 300 milliards de dollars par an, soit QUATRE FOIS PLUS que l'argent qu'il faudrait pour assurer l'accès à l'eau potable à tous, scolariser tous les enfants en âge primaire et couvrir les besoins en santé de base.

Il faut ajouter que le montants remboursés par les États du Sud aux banques et États du Nord dépassent largement le total de « l'aide au développement ». Depuis des années, le

Extrait du  
« Lexique de la  
Mondialisation »,  
Formation  
CNE 2003.  
Voir page 26.



Tiers-Monde est donc exportateur net de capitaux vers les pays riches !



### 3. La gestion de la dette par le FMI est l'arme principale du néo-colonialisme

La dette extérieure est un moyen de pillage des ressources extrêmement efficace, car il paraît légitime que les créanciers réclament leur dû. Pour cela, à chaque fois qu'un pays est en difficulté de paiement, le FMI, en échange de son aide, lui impose des programmes d'ajustement structurel. C'est ainsi que l'exploitation des ressources minières ou agricoles sont tournées vers l'exportation, garantissant des matières premières à bas prix, ou que les compagnies nationales sont privatisées au grand profit de grandes multinationales.

L'aide du FMI ne prend jamais la forme de dons ou d'annulation de dettes, mais seulement de l'octroi de nouveaux crédits, amplifiant encore le phénomène. C'est l'effet boule de neige.

La dette du Tiers-Monde ne sera jamais remboursée : les pays du Sud ont déjà remboursé sept fois la dette qu'ils avaient en 1980, mais entre-temps, cette dette a quadruplé ! Nous sommes donc bien face à un mécanisme d'asservissement « définitif » de ces pays. C'est pourquoi l'annulation de la totalité de la dette des pays du Tiers-Monde est l'un des préalables pour sortir de la mondialisation capitaliste.

### 4. Au Nord aussi

Les administrations publiques des pays riches ont également été confrontées à des problèmes majeurs de paiement ; si ceux-ci n'ont pas pris les proportions dramatiques de la Dette au Sud, c'est surtout vu la richesse relative des pays du Nord.

Des politiques néolibérales ont été progressivement imposées à l'échelle planétaire afin d'assurer en priorité le remboursement des créanciers. Partout, des politiques monétaristes ont contraint les pouvoirs publics à réduire les dépenses sociales et privatiser nombre d'entreprises publiques pour satisfaire les exigences des créanciers. Les États affectent au remboursement des dettes publiques une part croissante des recettes d'impôts, qui proviennent de plus en plus du travail, les réductions d'impôt sur le capital et les ristournes de cotisations sociales au profit des entreprises se généralisant. En substance, le remboursement de la dette publique constitue un mécanisme de transfert d'une fraction croissante des revenus des salariés et des petits producteurs vers de riches détenteurs de capitaux.

Surendettement



#### Pour en savoir plus

Damien Millet & Éric Toussaint : *50 questions, 50 réponses sur la dette, le FMI et la Banque mondiale*, Syllepse/CADTM, 2002 [Très complet et documenté; disponible à la CNE: 6 euros]. Voir aussi le site du Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde : <[www.cadtm.org](http://www.cadtm.org)>.

# Dettes écologiques contre dettes financières

en bref

## 1. Qu'est-ce que la dette écologique ?

L'organisation équatorienne « Accion Ecológica » définit la dette écologique comme « la dette accumulée par les pays industrialisés du Nord envers les pays du Tiers Monde à cause du pillage des ressources, des dommages causés à l'environnement et l'occupation gratuite de l'environnement pour le dépôt des déchets, tels que les gaz à effets de serre, provenant des pays industrialisés »<sup>1</sup>.

Cette notion de dette écologique inclut donc plusieurs aspects économique-environnementaux, dont nous n'aborderons que les principaux.

- L'inégalité d'accès aux richesses environnementales

Selon une étude d'une Université mexicaine<sup>2</sup>, 20% de la population mondiale utilise 65% de la charge utile de la terre. Et les « privilégiés » exploitent leur statut à un tel rythme que l'humanité dans son ensemble consomme 40% de ressources de plus que celles qu'elle peut produire durablement.

La création de zones de libre-échange entre des économies inégales en puissance exacerbe cette tendance : les flottes européennes n'ont par exemple aucun mal à s'approprier les poissons de qualité aux dépens des pêcheurs africains qui doivent se contenter de sardinelles peu rémunératrices. Dans le même temps, la productivité du Nord est telle que « les réserves mondiales de poissons diminuent avec près de 25% d'espèces épuisées ou menacées et 44% d'autres espèces pêchées à leur limite biologique »<sup>3</sup>.

- L'appropriation de la biodiversité et des connaissances traditionnelles

Si les communautés agricoles des pays en développement regroupent 84% de la biodiversité mondiale, les transnationales du Nord s'appliquent, par la « bio-prospection », à déceler les plantes et animaux susceptibles

Parallèlement à la dette financière des pays du Tiers Monde, il existe une « dette écologique » des pays du Nord vis à vis des pays du Sud, résultant du pillage des ressources et de la destruction massive des richesses écologiques de la planète. Tandis que les pays du Sud continuent à rembourser une dette largement illégitime, les pays du Nord refusent de prendre en compte leur dette écologique.

d'avoir une valeur commerciale, pour ensuite les breveter. Les « bio-prospecteurs » sont souvent conseillés par les populations indigènes, au sein desquelles nul n'a jamais pensé à breveter le maïs d'Amérique centrale, la canne à sucre de l'Inde, le café de l'Afrique ou le blé du Moyen-Orient.

Certes, de timides indemnisations ont commencé à voir le jour et la Convention de 1992 sur la Biodiversité a tenté de les institutionnaliser. Mais l'absence de contrôle efficace par des pays sans revenus suffisants rend cette Convention obsolète. En effet, si la Convention garantit un partage équitable des bénéfices, la réalité est bien différente. Selon plusieurs études, moins de 3% des bénéfices issus de leurs connaissances sont perçus par les populations indigènes<sup>4</sup>.

Le pire est que le brevetage des connaissances des pauvres par les transnationales implique que ces derniers doivent payer pour utiliser les produits qui en découlent... !

Citons un seul exemple : le brevet américain sur le riz basmati. Pendant des siècles, les planteurs d'Asie du Sud ont sélectionné et entretenu des variétés du riz basmati réputées dans le monde entier. Une fois breveté par la firme texane *Rice Tec*, le riz basmati a été produit industriellement à un prix bien plus faible que le prix de production des paysans asiatiques. A l'arrivée, les profits s'engrangent pour *Rice Tec*, se félicitant de cette « décou-

article  
d'Arnaud  
Zacharie,  
<arnaudzac@  
swing.be>,  
publié dans le  
journal du  
CADTM « Les  
autres voix de  
la planète » de  
juin 2002,  
condensé par  
Ghislaine De  
Smet ; Comité  
pour  
l'annulation de  
la Dette du  
Tiers-Monde,  
29 rue Plantin,  
1070 Bxl ; tél.  
02-527.59.90 ;  
<cadtm@  
skynet.be>.

(1) in « Dette écologique : l'heure de payer a sonné dit le Sud au Nord », Service Œcuménique pour la Paix, collection « Economie et conflits », p. II.

(2) l'Université Anahuac de Xalapa.

(3) rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2000.

(4) op. cit., p. 26



(5) *op. cit.*, p.  
27

verte », tandis que les paysans indiens sont condamnés à aller grossir les bidonvilles.

L'appropriation des produits traditionnels du Sud par les sociétés privées du Nord aboutit ainsi à des dégâts sociaux et environnementaux dramatiques. Selon Vandana Shiva, présidente du P7, « *les sociétés détentrices de gros brevets sur les cultures telles le coton, le soja et la moutarde portent plainte contre les agriculteurs pour conservation de graines et louent les services de détectives pour vérifier si les agriculteurs conservent les graines ou les partagent avec leurs voisins... Le partage ou l'échange, qui constitue la base même de notre humanité et de notre survie écologique, est désormais défini comme un crime* »<sup>5</sup>.

#### ● Des projets pharaoniques

Depuis les années 70, la Banque mondiale et les créanciers du Nord ont financé de nombreux « éléphants blancs », c'est-à-dire des projets pharaoniques (Transamazonienne au Brésil, barrages Kedung Ombo en Indonésie, Sardar Sardovar et Icha en Inde, Inga au Zaïre, Ruzizi au Rwanda, Pak Mun en Thaïlande, Yaceryta en Argentine, Blabina, Tucurui et Itaparica au Brésil, etc.) qui sont sources d'endettement et de dégâts environnementaux considérables (déforestation, destruction de surfaces agricoles, etc.).

Le projet de pipeline Tchad-Cameroun lancé au milieu des années '90 montre que la politique de financement d'éléphants blancs n'est pas définitivement révolue. Tous ces projets, souvent inachevés, ont surtout eu le don de

créer des débouchés pour les firmes du Nord, sans aucune prise en compte des besoins réels des populations locales.

#### ● Le monopole des émissions de CO<sub>2</sub>

On connaît le problème des changements climatiques dus aux émissions excessives de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère. Or, la moitié de ces émissions proviennent des pays riches du Nord (dont le tiers par les seuls Etats-Unis), où ne vivent que 15% de la population mondiale.

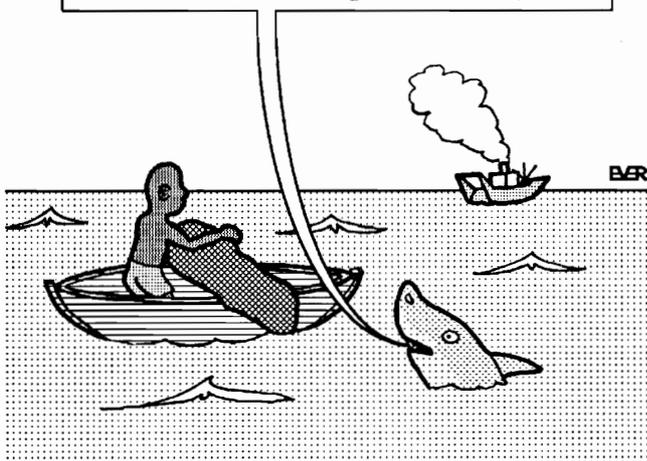
Nous ne reviendrons pas ici sur les nombreuses limites du Protocole de Kyoto, ni sur l'inacceptable position du gouvernement Bush Jr. Mais nous rappellerons simplement que les débiteurs écologiques du Nord ont demandé aux créanciers du Sud de faire table rase du passé et de s'engager eux aussi à diminuer massivement leurs émissions de CO<sub>2</sub>. En quelque sorte, les débiteurs du Nord ont répudié leur dette écologique et ont demandé aux créanciers du Sud de l'annuler purement et simplement. Si seulement le même type de raisonnement pouvait être tenu en ce qui concerne la dette financière...

## 2. L'incompatibilité entre dette financière et richesses écologiques

Le jeu des intérêts de la dette du Tiers Monde implique que les pays du Sud, en pénurie de revenus, remboursent des charges sans cesse croissantes. De la sorte, le rythme de croissance économique imposé au Sud dépasse le rythme naturel de croissance biologique. Les pays du Sud sont contraints, par le biais des plans d'ajustement structurel, de se lancer dans des politiques économiques écologiquement destructrices dans le seul but d'honorer leurs dettes illégitimes.

Evidemment, ce détail n'a aucunement le don d'émouvoir les économistes néolibéraux, pour lesquels les lois du marché sont impénétrables. Rappelons-nous le rapport réalisé en 1991 par Larry Summers, économiste en chef de la Banque mondiale devenu ensuite secrétaire au Trésor de l'administration Clinton : selon lui, puisque le Tiers Monde manque de revenus et que le Nord possède trop d'industries polluantes, il suffit de délocaliser ces dernières dans le Sud pour satisfaire toutes les parties !

Il ne nous reste qu'à suivre les poissons.  
Nous devons émigrer en Europe.



A cette analyse simpliste et autodestructrice, il convient d'opposer des alternatives adaptées à la gravité des problèmes économiques, sociaux et environnementaux qu'impliquent les dettes financière et écologique.

### 3. Quelle est la valeur de la dette écologique ?

Il est évidemment malaisé d'évaluer en monnaie sonnante et trébuchante la dette écologique du Nord à l'égard du Sud. Mais des ordres de grandeur destinés à faire avancer concrètement le débat existent.

En 1994, la RAFI (Rural Advancement Foundation International) a évalué à 30 milliards de dollars par an les bénéfices engrangés par l'industrie pharmaceutique du Nord grâce aux plantes médicinales et aux micro-organismes du Sud<sup>6</sup>.

Au moment du Sommet de Kyoto, une estimation a été faite des excédents d'émissions de CO<sub>2</sub> des pays industrialisés du Nord par rapport à la réduction recommandée par le Panel intergouvernemental de scientifiques sur le changement climatique. Il en ressort un service de la dette de CO<sub>2</sub> de 30 à 59 milliards de dollars annuels pour le Nord à l'égard du Sud.

L'agence britannique Christian Aid a quant à elle évalué à... 13.000 milliards de dollars annuels la dette de CO<sub>2</sub> du G7 en terme de rendement économique !

Pour les 41 pays pauvres très endettés (PPTÉ), les créances annuelles de CO<sub>2</sub> en termes de parité du pouvoir d'achat s'élèvent à 612 milliards de dollars (alors que leur dette financière totale culmine à 206 milliards<sup>7</sup>) !

### 4. Pistes alternatives

Des modèles de développement durables ne peuvent reposer sur des systèmes non durables d'exploitation des ressources naturelles. Parallèlement, la satisfaction des besoins fondamentaux des habitants de la planète ne peut être garantie si l'exploitation des ressources naturelles est monopolisée par les quelques pays industrialisés du Nord.

La compensation de la dette écologique accumulée par le Nord à l'égard du Sud est difficile à évaluer. Certes, l'annulation de la dette extérieure publique du Tiers Monde, dont une partie considérable est illégitime, serait un premier pas. Mais il ne serait pas suffisant en soi. D'autres alternatives sont nécessaires pour enrayer le déficit écologique à l'échelle mondiale. Quelques pistes :

- Consacrer les subventions publiques aux investissements dans les énergies propres et renouvelables plutôt qu'à l'exploitation des combustibles fossiles ;
- Audit parallèle sur les origines de la dette financière et écologique ;
- Subordonner les règles du commerce mondial à des critères environnementaux permettant le respect et la régénération de la biosphère ;
- Déclarer l'eau, l'air, les semences et le vivant biens communs inaliénables de l'humanité soustraits à toutes logiques marchandes ;
- Distinguer clairement les notions d'« invention » et de « découverte », afin de limiter les octrois de brevets aux « inventions » ;
- Assurer une juste indemnisation des communautés indigènes et agricoles et garantir au Tiers Monde le droit de produire et de distribuer sur son territoire les médicaments de base, en particulier ceux susceptibles d'enrayer des épidémies telles le SIDA, le paludisme et la tuberculose ;
- Conclure un accord planétaire de réduction de 60% des émissions de CO<sub>2</sub>, ce que les Sommets de Kyoto, Bonn et Marrakech n'ont pas réussi à réaliser.

(6) *op. cit.*, p. 28.

(7) *op. cit.*, p. 40.





21 mars 2003

## Une avalanche de questions aux partis

La lecture des textes que vous publiez contre l'Exclusion me laisse souvent perplexe : non sur les intentions mais sur la méthode. C'est peut-être une question de tempérament de ma part (...). Venons à l'avalanche de questions adressées aux partis avant les élections législatives.

Vos questions ne concernent que l'aspect financier (...). Si un parti reprend à son actif toutes vos demandes c'est qu'il ne sacrifie rien sur l'autel des principes... mais l'autel des réalités bousillera ces bonnes intentions.

Si bon nombre de partis marquent leur accord sur quelques points, sans doute diféreront-ils les uns des autres. Cela montera en un fouillis suffisant pour que les élus pensent à d'autres secteurs également dans le besoin. (...)

Mes félicitations sincères toutefois pour votre enthousiasme et vos tentatives en vue du percer l'égoïsme naturel de la nature humaine.

Amitiés d'un Senior,

*Henri Gautier*

31 mars 2003

De fait, publier ma lettre me fait plaisir(...) C'est grâce au politique, et lui seul, que les capitaux pourront circuler en abondance tant dans l'économie que le social afin que la Paix puisse mijoter dans la Justice. Actuellement le social est minorisé et le fric est dans les canons.

Bon boulot,

*Henri Gautier*

4 avril 2003 (complétée en juillet)

## Ne pas confondre légitime défense et agression illégale

La résistance de l'Irak, peuple souverain et membre des Nations Unies, est exemplaire. La soi-disant guerre éclair américano-britannique est contrée (...) par un patriotisme que les agresseurs n'ont pas prévu. (...) Cette guerre a été déclenchée de façon illégale après une assemblée du Conseil des Nations Unies, contre l'avis de la majorité des Nations qui y sont représentées. L'ampleur des protestations qui ont suivi est inédite dans l'histoire. (...)

S'il ne faut jamais confondre résistance et terrorisme, il ne faut pas confondre non plus légitime défense avec agression illégale. (...) En tant qu'ancien combattant, je ne peux m'empêcher de faire le lien avec l'agression nazie contre la Belgique et le reste de l'Europe. C'était aussi une guerre qui se voulait « éclair » (...). Rappelons ce que disait Franklin Roosevelt durant la seconde guerre mondiale : « *Un peuple qui se défend ne peut jamais mourir* »

*Charles van Besien,*

Ancien résistant

Juin 2003

## Quelques réflexions sur le respect et la misère

Le manque de respect (...) est flagrant. Lors de la récente Foire agricole de Libramont, j'ai eu l'occasion de tenir un stand dont l'objet principal était « *La souveraineté alimentaire* » mais où l'on militait également pour l'annulation de la dette du Tiers-Monde. Quelle ne fut pas ma surprise (...) de m'entendre régulièrement répondre : « *Le Tiers-Monde ne nous intéresse pas, il y a assez de misère en Belgique.* (...) »

Que dire des bâtiments insalubres qui sont mis en location (...) à des prix excessifs (parfois plus de 250 euros par mois pour des chambres soi-disant meublées qui prennent l'eau et dont les plafonds s'écroulent) ? Que penser de nos grosses compagnies du style Belgacom, qui harcèlent les gens à coup de publicités très coûteuses et qui n'hésitent pas à faire intervenir des huissiers pour une facture de 50 euros non encore payée ? (...)

Pour terminer (...), j'accorderai la palme d'or à nos organismes officiels du style de la CAPAC qui passent leur temps à faire renvoyer plusieurs fois par les demandeurs les mêmes documents en vue de payer le plus tard possible (le délai est en moyenne de 4 mois) (...). Ces différentes situations traduisent une forme grave d'égoïsme (...). La solidarité est mise au placard, l'autre n'a qu'à se débrouiller (...). L'appât du gain et du superflu passe avant l'être humain. (...)

*Serge Van Israël*



# *Collectif Solidarité contre l'Exclusion*

## *Emploi et revenus pour tous asbl*

### ***Nous avons besoin de vous !***

Avec l'engagement de notre deuxième travailleur, le Collectif est à présent à pied d'oeuvre pour développer ses deux chantiers :

- la préparation d'un nouveau forum, sur la problématique de l'emploi convenable en collaboration avec les associations, les syndicats, et des personnes qui ont connu des emplois précaires;
- la publication du journal, en améliorant encore sa qualité, par la diversité des échos des initiatives des organisations qui nous sont proches, et par l'établissement d'un agenda intéressant.

Tout cela sur fond de ce qui reste notre préoccupation centrale : renforcer un réseau entre associations, syndicats et citoyens pour analyser et dénoncer ensemble les causes de l'exclusion sociale.

Cela implique évidemment un autre défi : faire face à nos frais de fonctionnement (loyer, équipement, déplacements, publication, frais d'envoi.), et également à une partie de nos frais de personnel. Nous assumons seuls ces coûts (y compris les frais d'impression du journal, depuis 2003).

Vous pouvez nous aider :

- en faisant connaître notre journal autour de vous
- en venant renforcer notre CA ou nos groupes de travail
- en mettant en route un ordre permanent mensuel (de 5 à 15 euros)

#### Abonnements

- 10 euros/an : travailleurs
- 5 euros/an : sans emploi et étudiants
- 30 euros/an : organisations
- 40 euros/an : pour 10 abonnements groupés (contacter notre secrétariat)

#### Cotisations de membre

(vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales) :

- 30 euros/an : travailleurs
- 15 euros/an : sans emploi et étudiants
- 60 euros/an : organisations
- 30 euros/an : petites organisations, ou organisations de sans emploi)

Numéros de compte (au nom du Collectif Solidarité contre l'exclusion)

068—2370559—03  
ou 523—0800384—15

### ***Pour nous contacter*** : (Anne Desmet et Gustave Tshiamala)

adresse : Centre Dansaert - 7 rue d'Alost - 1000 Bruxelles  
téléphone : 02 - 213.38.70  
fax : 02 - 213.36.46  
courriel : [info@asbl-csce.be](mailto:info@asbl-csce.be)  
site internet : <http://www.enter.org/solidarity>

Merci à tou(te)s pour votre soutien...

et bienvenue parmi nous à tous ceux (celles) qui veulent nous donner un coup de main !

NOTES

## Journal de Collette

Du 1er juin  
au 31 juillet 2003

ELR

JUIN 2003

Mardi 3

Dans une circulaire, le Ministre Duquesne interdit l'interpellation d'enfants illégaux pendant les heures de classe.



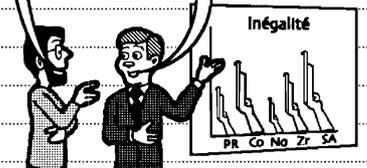
JUIN 2003

Vendredi 6

La violence est très répandue en Afrique du Sud et en Colombie, deux pays où les différences sociales sont très grandes.

Comment évalues-tu les inégalités dans un pays ?

C'est simple ! Nous comptons le nombre de fusils par habitant.



JUIN 2003

Mercredi 11

Les employés de TNL Machelen se mettent en grève pour protester contre l'abus de travailleurs intérimaires.

Ça fait combien de temps que tu travailles chez nous ?

Réfléchissons ! C'était le 3 février mais je ne me souviens plus de quelle année.



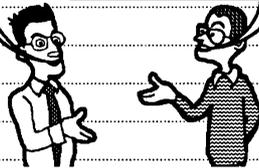
JUIN 2003

Mardi 17

La grève de faim des Iraniens n'impressionne guère le Commissariat Général pour les Réfugiés et les Apatrides.

Si la Belgique les accepte, il y aura bientôt 70 millions d'Iraniens ici.

Où est le problème ? Ils ne mangent rien !



JUIN 2003

Mercredi 18

Il y a à peu près 1500 Belges par an qui sont délivrés de leurs souffrances sans l'avoir demandé.

J'avais l'impression que la vie ne l'intéressait plus !

Oui, tout à fait. Elle n'a même pas réagi quand je lui ai montré la facture.



JUILLET 2003

Mardi 1

En Inde, le juge acquitte 21 extrémistes hindous, accusés d'avoir tué 14 personnes lors d'un pogrome antimusulman.

Comme personne n'a voulu témoigner et que leurs actes étaient politiquement corrects, j'acquitte les accusés.



JUILLET 2003

Samedi 5

L'alcool est un problème majeur dans beaucoup d'entreprises qui réagissent souvent quand il est trop tard.

Où est Dupont ?

Après le repas, il est tombé malade. Ou plutôt ... il est tombé !



JUILLET 2003

Mercredi 9

Selon le rapport du P.N.U.D., 800 millions de personnes sont chroniquement affamées.

Au moins, ils meurent en beauté.

